

EDITO DU PRESIDENT DE LA CRS CVL

A l'orée des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, évènement mondial qui marquera toute une génération si ce n'est plus, le sport en France marque un tournant, tant dans l'organisation des politiques publiques qui l'animent, que dans l'intérêt accru des Françaises et des Français, sans oublier le nouveau déploiement du haut niveau.

Notre Région, avec tous ses territoires et ses acteurs, a souhaité s'engager pleinement dans ce virage du sport français. C'est ainsi que le 20 janvier 2021 nous installions la 1^{ère} Conférence Régionale du Sport de France, dans sa formule institutionnalisée, après qu'une préfiguration a déjà existé en Centre-Val de Loire dans les années précédentes.

Cette conférence, dans sa première année, a permis un foisonnement d'idées, d'analyses, de débats avec toujours le même objectif : que le sport vive pleinement et soit un levier du bien être des habitants de la région.

Le diagnostic posé montre un état des lieux positifs pour le sport sur notre territoire. Nous ne partons pas de rien. Tant la qualité des acteurs, associatifs notamment, que l'ambition des politiques d'accompagnement préexistantes, pour la professionnalisation par exemple, sont des atouts pour développer encore le sport et aller plus loin. De même, notre région se démarque par un maillage d'équipements sportifs équilibré qui offre un point d'appui intéressant, malgré de nécessaires investissements futurs.

Le projet collectivement écrit sur cette base permettra de préparer l'avenir du sport dans notre région, en lien avec les ambitions pour la pratique du plus grand nombre et pour la haute performance. Les trois axes fixés, utilité sociale, équilibre territorial et développement économique, marquent l'entrée dans une nouvelle ère pour le sport. Une époque qui inscrit pleinement le sport dans la société qui l'entoure : il s'agit de placer le sport en transversalité pour répondre aux enjeux liés aux aspirations humaines territoriales posées aujourd'hui.

La Conférence Régionale du Sport ne s'arrête pas avec ce projet partagé. Bien au contraire, elle peut désormais démarrer pleinement en se dotant d'une Conférence des financeurs et en poursuivant son travail pour la mise en œuvre concrète du projet. C'est ainsi que nous montrerons collectivement le bien-fondé de la confiance qui est faite aux acteurs locaux, à travers la CRS, pour développer, animer, construire le sport de demain, au plus près des pratiquants et de tout l'écosystème sportif.

Paroles aux membres du bureau de la Conférence régionale du sport en Centre-Val de Loire :

Jean-Louis Desnoues, président du CROS Centre Val de Loire et vice-président de la Conférence Régionale du Sport

"La Conférence Régionale du Sport du Centre-Val de Loire a pris une nouvelle dimension depuis 2021. Avec l'intégration du milieu économique aux échanges, son spectre s'est élargi. La multiplicité des acteurs est un vrai atout pour le développement du sport dans la région et nous sentons une implication encore plus importante des partenaires. Plus de 130 personnes collaborent sur différentes sessions de travail afin de construire un projet collectif. Si les JOP de Paris 2024 représentent le fil rouge de nos actions à venir, nous travaillons également sur d'autres défis à relever tels que la transition écologique ou bien l'égalité d'accès au sport. Avec l'installation de la Conférences des Financeurs du Sport, nous souhaitons être capables de porter des projets rapidement et efficacement pour se caler à la réalité du territoire."

Paul Seignolle, président du MEDEF Loire-et-Cher et vice-président de la Conférence Régionale du Sport

"L'intégration du monde économique à cette nouvelle gouvernance territoriale est une belle avancée. Nous devons avoir une vision globale des problématiques que chaque département de la région rencontre. À travers la mise en place de la Conférence Régionale du Sport du Centre-Val de Loire et l'adoption du Projet Sportif Territorial, nous avons identifié ces problématiques et nous pourrions y répondre de manière concrète. Nous allons travailler sur plusieurs axes stratégiques tels que le sport comme utilité sociale, le sport comme équilibre territorial et le sport comme développement économique. Maintenant, il faut s'assurer de la bonne mise en oeuvre du Projet Sportif Territorial et informer le grand public de nos actions pour la région."

Rodolphe Legendre, DRAJES et Secrétaire Général de la Conférence Régionale du Sport

"La Conférence Régionale du Sport, grâce à la complémentarité de ses acteurs, produit des échanges intéressants et permet de construire une vision cohérente pour le sport dans notre région. Nous mettons les moyens, les emplois et les outils en place pour réussir cette transformation. Le Projet Sportif Territorial adopté en Centre-Val de Loire se veut impactant sur la capacité du sport à intégrer et à produire une utilité sociale, à participer à construire un territoire et à agir pour son développement. C'est un outil d'aménagement de nos espaces de vie, au service du sport et de tous ces bénéficiaires. La prochaine étape est de démontrer la capacité de la Conférence des Financeurs du Sport à produire des décisions éclairées, motivées en captant des financements de diverses sources au service d'un projet et en lui assurant les moyens pour sa réussite."

PROJET SPORTIF TERRITORIAL

- ⇒ [Loi n°2019-812 du 1er août 2019](#) relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- ⇒ [Décret du n°2020-1280 du 20 octobre 2020](#) relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport.

Le **Projet Sportif Territorial (PST)** est le **document-cadre** qui doit être élaboré et adopté par la Conférence régionale du sport pour une durée qu'elle décide, et de **5 ans maximum**. Il s'agit là de **définir les objectifs et d'écrire la stratégie qui vont guider l'action de la conférence** sur la durée de son mandat, voire au-delà.

Son adoption ou sa révision est votée à la majorité simple des voix des membres présents décomptée comme suit :

- 30% des droits de vote pour chacun des 3 collèges : Représentants de l'Etat, Représentants des collectivités territoriales, Représentants du mouvement sportif
- 10% des droits de vote pour le collège des Représentants du monde économique et social.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le président peut associer aux travaux de la conférence, et le cas échéant de ses commissions thématiques, tout expert ou toute autre personne physique ou morale susceptible de contribuer à l'élaboration du PST, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de la conférence.

La conférence régionale du sport, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du sport, est chargée d'établir un projet sportif territorial tenant compte des spécificités territoriales.



SOMMAIRE

1. LE CADRE GENERAL

Présentation de la démarche et du travail des commissions thématiques	6
---	---

2. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commission thématique 1 : Développement de la pratique sportive dans les territoires	9
---	----------

1. Pratique et animation sportive	9
2. Les équipements sportifs	9
3. Professionnalisation	10
4. Engagement	10
5. Paris 2024	11

Commission thématique 2 : Sport de haut niveau, sport professionnel	12
--	-----------

1. Sport de haut-niveau	12
2. Sport professionnel	12

Commission thématique 3 : La pratique sportive comme facteur de cohésion sociale de déterminant de santé	13
---	-----------

1. Territoires prioritaires	13
2. Sport et handicaps	13
3. Egalité femmes – hommes	14
4. Sport santé	14
5. Publics vulnérables ou socialement défavorisés	15

Commission thématique 4 : Promotion de l'éthique du sport et prévention des violences	16
--	-----------

1. Dérives et violences dans le sport	16
2. Prévention des violences sexuelles et du bizutage	16
3. Prévention de la radicalisation	17
4. Promotion des valeurs de la République et de la laïcité	17

3. LE PLAN D'ACTIONS

Mise en cohérence du Projet Sportif Territorial avec le SRADDET	18
--	-----------

1. Les objectifs du SRADDET	18
2. Les axes structurants retenus pour le PST	19

Axe 1 : Utilité sociale	22
--------------------------------------	-----------

1. Rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous	22
2. Sensibiliser les acteurs du sport et le grand public au rôle éducatif et social du sport	24
3. Développer des outils de sensibilisation et de prévention innovants	26

Axe 2 : Equilibre territorial	28
--	-----------

1. Penser la politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement global du territoire	28
---	----

2. Définir une stratégie partagée entre les acteurs du SP et du SHN 30
3. Encourager la mise en relation des acteurs du territoire 31

Axe 3 : Développement économique..... 34

1. Soutenir la professionnalisation des acteurs 34
2. Favoriser l'émergence des talents et les conditions favorables à l'exercice du métier d'athlète 36
3. Participer au développement économique et au rayonnement du territoire 38

4. LE SUIVI

Axe 1 : Utilité sociale 41

1. Rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous 41
2. Sensibiliser les acteurs du sport et le grand public au rôle éducatif et social du sport 42
3. Développer des outils de sensibilisation et de prévention innovants 43

Axe 2 : Equilibre territorial..... 44

1. Penser la politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement global du territoire 44
2. Définir une stratégie partagée entre les acteurs du SP et du SHN 45
3. Encourager la mise en relation des acteurs du territoire 46

Axe 3 : Développement économique..... 47

1. Soutenir la professionnalisation des acteurs 47
2. Favoriser l'émergence des talents et les conditions favorables à l'exercice du métier d'athlète 48
3. Participer au développement économique et au rayonnement du territoire 49

5. ANNEXES

1 LE CADRE GENERAL

Présentation de la démarche et du travail des commissions thématiques

4 COMMISSIONS THEMATIQUES



Les quatre commissions thématiques sont coprésidées par des membres de la CRS CVL :

- CT1 – développement durable de la pratique sportive : M. Francis CAMMAL (AMF) – M. Frédéric LECLERC (ANDES)
- CT2 – le développement du sport de haut niveau et le sport professionnel : M. Djamel CHEIKH (CREPS CVL) et M. Thomas RENAULT (Orléans Métropole)
- CT3 – développement de la pratique sportive comme déterminant de santé et facteur de cohésion sociale : M. Dominique DELANDRE (AMF) et M. Denis GAUTHIER (CPSF)
- CT4 – promotion de l'éthique du sport et prévention des violences dans toutes leurs formes : Mme Véronique BURY (CROS CVL) et M. Yassine BAKHALLOU (DRAJES CVL)



• Calendrier – travaux des commission thématiques

- **20 janvier 2021** : Installation de la Conférence Régionale du Sport en CVL
- **7 mai 2021** : Lancement des travaux d'élaboration du Projet sportif territorial (PST)

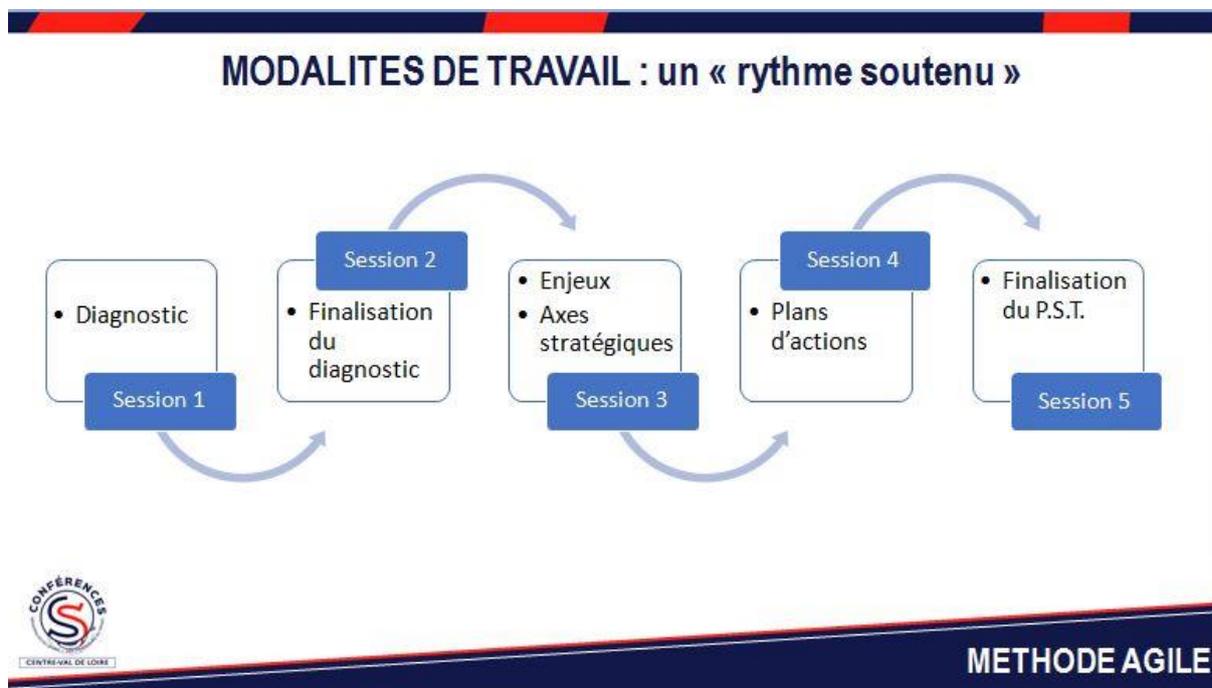


Les commissions thématiques sont composées des membres (titulaires et suppléants) + des experts des quatre collèges. → Près de 130 participants sur chaque session de travail



CALENDRIER 2021/2022

Plusieurs sessions des commissions thématiques se sont déroulées depuis le 20 janvier 2021 (installation de la CRS CVL) : un rythme soutenu avec une « méthode agile ».



Un groupe projet composé de techniciens des quatre collèges, accompagné d'une structure extérieure : le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges.



2 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le travail de diagnostic régional s'est déroulé en plusieurs phases. Tout d'abord, le groupe projet CRS a recueilli un certain nombre de données par thématique. Ces documents ont servi de base de travail pour élaborer une première mouture du diagnostic territorial.

En mai 2021, ces diagnostics ont été présentés lors de la première session des commissions thématiques de la CRS. Les discussions avaient pour objectif d'identifier les potentielles lacunes du diagnostic et de discuter des enjeux pour la région.

A la suite, le diagnostic a été complété et un sondage a été réalisé entre les deux sessions de travail pour faire émerger les problématiques principales rencontrées par les membres de la CRS. Ce diagnostic a été présenté lors de la deuxième session de travail des commissions thématiques en juin 2021. La discussion s'est alors portée sur les principaux enseignements à en tirer.

Un dernier temps de travail a été effectué en septembre 2021, lors de la troisième session des commissions thématiques pendant laquelle a été finalisé le diagnostic et présentés les objectifs et les enjeux qui en ressortent. Cela a ensuite permis d'entamer le travail sur le plan d'actions, à partir des enjeux identifiés par le diagnostic. Ces enjeux et notamment les spécificités de notre région sont développés dans cette partie.

Nous évoquerons à la fois les forces et les difficultés rencontrées par les acteurs régionaux, avant de présenter les différents défis à soulever, qui ont servi de base de réflexion pour l'élaboration du plan d'actions.

Ce diagnostic se structure autour de quatre thématiques et 16 sous-thématiques, qui regroupent les huit thématiques obligatoires identifiées par l'Agence Nationale du Sport. Ces thématiques ont été définies par les membres de la CRS, et reprennent le champ d'action de chaque commission thématique.

Commission thématique 1 : Développement de la pratique sportive dans les territoires

1. Pratique et animation sportive

Le niveau de pratique sportive régional est proche de la moyenne nationale. En effet, 49% de la population du Centre-Val de Loire pratique régulièrement une activité sportive, contre 52% à l'échelle nationale. Il est possible de faire un focus sur la pratique licenciée, qui concerne 25,06% de la population régionale, soit un niveau équivalent au taux national. Il en est de même pour les clubs qui sont au nombre de 7 900 en Centre-Val de Loire (4,6% de l'offre nationale). On remarque donc que les chiffres de pratique et d'offre sportive sont sensiblement au même niveau que la moyenne nationale. A noter tout de même que certains sports sont peu ou pas représentés dans la région, du fait de l'absence de littoral et de massif montagneux.

Toutefois, une diminution de la vie associative, notamment dans les espaces ruraux et isolés, est observée depuis plusieurs années. Cela renforce les difficultés d'accès à la pratique pour les populations qui y vivent. De fait, les départements de l'Indre et du Cher sont ceux avec le plus faible taux de pénétration des licences, respectivement 91 et 92 (base de 100 pour la région). Une problématique a également été soulevée concernant les mobilités douces, puisque les aménagements cyclables ont d'abord été pensés pour le cyclotourisme et non pour une pratique sportive.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment redynamiser les territoires isolés ?
- ✓ Comment inciter à la pratique sportive pour réduire la sédentarité en particulier chez les jeunes ?
- ✓ Quelle promotion de la pratique sportive ? Quels en sont les leviers ? Quel rôle donner aux événements sportifs (notamment Paris 2024) ?
- ✓ Comment encourager le développement et l'articulation entre les pratiques libres et encadrées ?
- ✓ Comment améliorer l'accessibilité de la pratique et notamment pour les publics les plus fragiles ?
- ✓ Quelles évolutions mener dans l'encadrement des pratiques sportives dans leur diversité ?
- ✓ Comment accueillir et rassurer les pratiquants dans les clubs suite à la crise sanitaire ?
- ✓ Quel rôle / place pour les acteurs de l'offre de pratique sportive ?

2. Les équipements sportifs

Le parc d'équipements régional est relativement complet et le maillage est plutôt équilibré entre les départements. On observe logiquement un taux d'équipement par rapport à la population plus élevé dans les départements ruraux. Au contraire, dans les départements plus urbanisés et les agglomérations de la région, l'offre est plus diverse mais le taux d'équipements rapporté à la population est plus faible. Ainsi, le nombre d'équipement pour 10 000 habitants est de 10,33 au niveau régional, mais il est de 8,05 dans le département du Loiret, contre 22,36 dans l'Indre. On peut également souligner un maillage relativement dense des espaces de pratique de nature et plein-air.

Par ailleurs, le parc d'équipements régional offre des structures adaptées à la pratique de haut-niveau.

Cependant, ce parc est vieillissant. De ce fait, il est peu adapté aux nouvelles attentes et aux nouvelles pratiques sportives. Les collectivités souffrent d'un manque d'accompagnement pour faciliter le financement de leurs projets d'équipements sportifs. A cela s'ajoute un manque de connaissance fine des équipements régionaux. Ainsi, il y a un réel besoin d'établir un diagnostic complet à l'échelle régionale.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment bien appréhender / identifier les carences / les fragilités / les manques des différents territoires ?
- ✓ Comment penser les équipements sportifs comme lieux de vie ?
- ✓ Comment insérer les projets sportifs dans les projets de territoire ?
- ✓ Comment avoir une démarche éco responsable sur le renouvellement du parc d'équipements (réhabilitation plutôt que construction nouvelle / mutualisation / coopération avec les acteurs du mouvement sportif) ?

3. Professionnalisation

Le secteur de l'emploi sportif est dynamique dans la région, en croissance de 1,8% par an en moyenne (contre 0,2% pour l'emploi global). Cela représente aujourd'hui 4500 emplois, concentrés à 70% dans les associations. Des dispositifs régionaux de soutien, tels que Cap Asso, favorisent en partie cette croissance. Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) sont aussi mis à disposition des clubs employeurs. Les aides à l'emploi de l'ANS viennent compléter l'arsenal à disposition des associations sportives.

Certains freins demeurent. D'abord, dans les zones rurales qui peinent à recruter des personnes qualifiées pour ces emplois. Il existe également une problématique d'accessibilité de la formation, initiale et continue, pour les emplois sportifs. Le premier frein à l'obtention de ces diplômes est géographique, puisque les instituts de formation sont essentiellement concentrés à Tours et Orléans. Enfin, il y a un vrai manque de connaissance de la réalité de l'emploi sportif dans la région, et une connaissance plus fine s'impose pour répondre aux besoins des acteurs.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment aider à la pérennisation des emplois ?
- ✓ Comment développer la mutualisation des emplois sur certains territoires ?
- ✓ Comment accompagner la nécessaire évolution des modèles économiques des clubs pour faire face aux évolutions présentées dans le diagnostic ?

4. Engagement

Le bénévolat est actuellement une des préoccupations principales des acteurs du mouvement sportif. Si les formes d'engagement sont plus ponctuelles et les instances dirigeantes peinent à se renouveler, les discussions n'ont pas relevé une crise du bénévolat dans la région. 2000 services civiques ont, par exemple, été réalisés dans le secteur du sport depuis 2010 en Centre-Val de Loire.

Des améliorations doivent être apportées afin de favoriser l'engagement. D'abord en termes de communication, puisque s'il existe de nombreuses structures ressources sur le sujet, la circulation de l'information doit encore être améliorée. De plus, il existe une problématique de transmission des savoir-faire autour des fonctions dirigeantes.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment mobiliser, accueillir et intégrer de nouveaux publics ?
- ✓ Comment favoriser la montée en compétences des acteurs ?
- ✓ Comment utiliser les parcours d'engagement des jeunes pour participer au renouvellement des forces vives dans les associations ?

5. Paris 2024

Les acteurs régionaux ont identifié les JOP de Paris 2024 comme un moment important d'animation territoriale. Beaucoup d'initiatives ont été lancées grâce aux dispositifs liés aux Jeux, et de nombreux acteurs sont mobilisés. Au printemps 2021, il y avait 95 collectivités labellisées Terres de Jeux, 30 sites sportifs labellisés « Centres Préparation aux Jeux » et 76 établissements scolaires labellisés Génération 2024, en Centre-Val de Loire. Malgré les attentes élevées des acteurs du sport et des collectivités, aucune stratégie régionale n'a été mise en place, au risque de limiter l'impact positif des initiatives locales.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment profiter de cet évènement pour générer des retombées sur le territoire ?
- ✓ Comment fédérer les acteurs et mobiliser le public pour impulser une nouvelle dynamique ?
- ✓ Comment créer cette dimension héritage des JOP au cœur de nos villages ?

Commission thématique 2 : Sport de haut niveau, sport professionnel

1. Sport de haut-niveau (SHN)

Avec 129 athlètes de haut-niveau sur les listes ministérielles au printemps 2021, la région a un effectif de SHN conforme à sa population. En 2019, ils représentaient 2,9% des effectifs nationaux. Le Centre-Val de Loire bénéficie également d'un encadrement de qualité, permettant de faire émerger de nouveaux talents. Le maillage territorial de structures de haut niveau est également satisfaisant, avec 58 structures identifiées et un CREPS situé à Bourges.

Plusieurs problèmes ont tout de même été soulevés. D'abord, certains font part d'un besoin de précisions sémantiques, notamment avec la distinction récente entre les athlètes listés et ceux appartenant au Cercle Haute Performance de l'ANS. De plus, les acteurs régionaux constatent une fuite des talents provoquée par des raisons multiples : un manque d'infrastructures adaptées (athlétisme), un manque de clubs sportifs attractifs (rugby), des acteurs externes plus attrayants en termes de financements. Le soutien aux athlètes est également disparate, et les acteurs régionaux peinent à se concerter sur ce sujet. Il existe également une difficulté pour les structures accompagnant les SHN du fait d'un manque d'information ou d'aides diverses.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment impliquer les entreprises dans le soutien aux SHN ?
- ✓ Comment doit-on accompagner les athlètes (avant, pendant et après leur carrière sportive) ?
- ✓ Comment coordonner toutes les initiatives pour améliorer l'efficacité de l'action des différents acteurs ?

2. Sport professionnel (SP)

Il existe actuellement 10 clubs professionnels dans la région Centre-Val de Loire, dans six disciplines sportives différentes. A la saison 2020-2021, trois concouraient en 1^{ère} division masculine, 4 en 2^{ème} division masculine, 1 club en Nationale et 2 en 1^{ère} division féminine. On observe une montée en puissance de ces clubs depuis quelques années. A noter qu'il existe une relative spécificité territoriale qui permet d'éviter la concurrence au sein d'un même territoire pour la même discipline.

Les problématiques liées au sport professionnel sont quand même nombreuses. D'abord, il n'existe pas ou peu de synergies entre ces clubs. Les soutiens financiers sont opaques, en particulier venant des collectivités, ce qui ne favorise pas la concertation entre les acteurs. On soulève également une problématique liée aux équipements, puisqu'il y a un manque d'infrastructures (sportives et non sportives) en capacité d'accueillir des événements sportifs nationaux et internationaux. La construction d'une nouvelle Aréna à Orléans devrait pallier, en partie, ce manque.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment développer l'attractivité régionale en s'appuyant sur les clubs professionnels ?
- ✓ Quelle stratégie régionale au service de quelles attentes ?
- ✓ Quelle politique d'accueil des événements sportifs ?
- ✓ Quelle politique de soutien : spécialisation ou diversification ?

Commission thématique 3 : La pratique sportive comme facteur de cohésion sociale de déterminant de santé

1. Territoires prioritaires

Deux types de territoires prioritaires ont été identifiés. D'une part, les QPV (quartier prioritaire de la ville), où vit 7% de la population régionale. D'autre part, les ZRR (zone de revitalisation rurale) dans lesquelles se situent 35% des communes de la région. Si les problématiques sont propres à chacun de ces territoires, on y observe une pratique sportive licenciée plus faible que sur l'ensemble du territoire régional. Si le taux de licence est de 24% en Centre-Val de Loire, il n'est que de 22% dans les ZRR et 14% dans les QPV. A cela s'ajoute une pratique féminine qui peine à se développer. Des initiatives sont déjà à l'œuvre dans ces territoires, notamment via des labellisations et des mutualisations d'équipements.

Mais les freins à la pratique persistent. L'accès reste très inégal (distance géographique, inégalité de genre, ...). De même, le parc d'équipement n'est pas assez dense et trop peu diversifié dans les QPV. Si la moyenne est de 6,5 équipements pour 1 000 habitants dans la région, ce chiffre oscille entre 1 et 3 selon le QPV.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment penser et proposer un projet d'équipement sportif au sein d'un programme immobilier ?
- ✓ Comment permettre un meilleur accès aux équipements sportifs ?
- ✓ Comment diversifier les équipements de ces territoires ?
- ✓ Comment coordonner les politiques d'équipements en associant les différentes parties prenantes ?

2. Sport et handicaps

L'offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap se développe dans la région. Le nombre de clubs affiliés à la FF Handisport et la FF Sport Adapté a augmenté de 67% au cours des dix dernières années. Sur cette thématique du handicap, il existe des bonnes pratiques, telles que des plateformes numériques pour faire connaître l'offre de pratique sportive, avec 186 clubs recensés dans la dernière version du HandiGuide. Un travail est également mené pour connaître les besoins des acteurs en matière de formation sur cette thématique.

Toutefois, il est aujourd'hui difficile de recenser le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant un sport. En 2019, ils étaient 691 licenciés à la FF Handisport et 2 277 à la FF Sport Adapté. Les difficultés d'accessibilité aux équipements sont encore très fortes, puisqu'on estime que 23,5% des équipements en Centre-Val de Loire sont accessibles aux personnes souffrant d'un handicap moteur, et uniquement 0,5% pour les personnes atteintes d'un handicap sensoriel. Le coût de la pratique sportive reste également élevé, notamment avec le système de double affiliation. Les acteurs soulignent également un déficit de communication et un manque de formation des éducateurs pour l'accueil de ces publics.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment permettre une meilleure accessibilité à la pratique ?
- ✓ Comment améliorer le nombre de personnes formées et le niveau de formation ?
- ✓ Quelle mise en perspective avec les autres acteurs intervenant sur le sujet (Education Nationale, politiques publiques en matière de transport, etc.) ?
- ✓ Quel pilotage à l'échelle territoriale ?

3. Egalité femmes – hommes

Si le niveau de pratique licenciée reste inférieur chez les femmes que chez les hommes, le taux régional est légèrement plus élevé que la moyenne nationale, respectivement 39,7% et 38,9%. La pratique est relativement équilibrée à l'échelle des départements, même si l'on observe de fortes disparités infrarégionales. Le taux de pénétration est particulièrement élevé dans les grandes agglomérations (Orléans, Chartres, Bourges), et beaucoup plus faible dans le sud de la région.

De nombreux problèmes sont apparus sur cette thématique. D'abord, il existe un vrai déficit de féminisation des instances régionales, mais il n'existe pas de données précises sur le sujet. De plus, les équipements sportifs sont parfois peu ou pas adaptés à la pratique du public féminin. Il existe également un manque de transversalité entre le sport et les institutions publiques. Et sur la question du sport de haut niveau, il n'y a pas de concertation des acteurs pour développer une politique ambitieuse sur le sujet.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment favoriser la féminisation des postes d'encadrement sportif et des postes à responsabilité ?
- ✓ Quelles innovations dans l'offre sportive, les horaires de pratique pour attirer les pratiquantes ?
- ✓ Quelles améliorations apporter aux équipements ?
- ✓ Quels partenariats avec les acteurs publics et privés pour favoriser une plus grande égalité femmes – hommes ?

4. Sport santé

Les acteurs régionaux se sont saisis de l'enjeu du développement du sport santé. Il existe dans la région six maisons sport-santé reconnues par le Ministère chargé des sports, et 255 structures labellisées « Sport, santé, Bien-être ». A cela s'ajoutent des initiatives en matière d'aménagement de l'espace public et une volonté de constituer un annuaire du sport-santé en Centre-Val de Loire.

Mais certains acteurs peinent à s'engager, notamment l'Agence Régionale de Santé qui n'est que peu mobilisée sur la dimension sport-santé. Les personnels médicaux restent peu formés à cette pratique et les financements sont très insuffisants pour assurer le fonctionnement et le développement des maisons sport-santé. Alors qu'une récente étude ANSES indique que 95% des adultes s'exposent par leur inactivité à une détérioration à venir de leur santé. Ainsi, promouvoir des modes de vie favorables à la pratique d'activités physiques et à la lutte contre la sédentarité doit constituer un marqueur de notre stratégie régionale.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment mieux connecter les maisons sport santé aux professionnels et clubs de leurs territoires ?
- ✓ Comment favoriser la transversalité et la coordination des initiatives sur le sujet ?
- ✓ Comment permettre une meilleure adaptation entre l'offre et la demande ?
- ✓ Quelles possibilités pour développer le sport en entreprise ?

5. Publics vulnérables ou socialement défavorisés

Plusieurs publics ont été identifiés dans cette thématique :

- Les personnes résidant dans les associations d'hébergement et d'insertion
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile
- Les personnes sous-main de justice
- Les personnes en détention
- Les jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le plus souvent, il n'existe pas de dispositif propre au sport, mais plutôt des programmes d'encadrement global, incluant la dimension sportive, à destination de ces publics.

Ces dispositifs existants (dispositif d'inclusion par le sport, dispositif Sport en milieu carcéral, dispositif sport à la protection judiciaire de la jeunesse) ont besoin d'être évalués pour en connaître l'efficacité. Il existe alors un besoin de formation des personnels travaillant en contact avec ces personnes.

Les défis à relever sont :

- ✓ Quelles passerelles entre dispositifs et pratique sportive régulière ?
- ✓ Comment mesurer les effets de ces dispositifs ?
- ✓ Comment inciter et aider les acteurs du sport à intégrer cette dimension dans leur offre ?

Commission thématique 4 : Promotion de l'éthique du sport et prévention des violences

1. Dérives et violences dans le sport

La région Centre-Val de Loire apparaît comme un territoire relativement précurseur sur le sujet de la prévention des violences dans le sport, à l'image du dispositif « Sport Sans Violence ». Mis en place dans le Loir-et-Cher dès 2013, il a été étendu à l'ensemble de la région en 2017.

Parmi les actions menées autour de ce dispositif, l'existence d'une application permettant de recenser les cas de violence, mais aussi de souligner les comportements vertueux, illustre bien les initiatives développées localement pour lutter contre toutes les formes de violence.

Malgré cela, un certain nombre de difficultés demeurent pour quantifier précisément l'ampleur de ces violences, du fait non seulement de la dimension subjective propre à la qualification des violences, des précautions à prendre lors du recueil de la parole des victimes, des problèmes de communication entre acteurs du sport et services de l'Etat, mais aussi de la complexité des procédures.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment mieux recenser les formes de violence ?
- ✓ Quelles actions de formation mener auprès des acteurs du sport ?
- ✓ Comment s'assurer que les actions de prévention génèrent un impact ?
- ✓ Comment créer des passerelles entre les acteurs du sport et les représentants des services de l'Etat et les associations possédant une expertise sur la prévention des violences ?

2. Prévention des violences sexuelles et du bizutage

Sur ce sujet longtemps tabou dans le monde du sport, plusieurs initiatives positives sont là aussi à souligner sur le territoire. On pense notamment à la convention pluriannuelle signée en 2017 entre le CROS et l'association Colosses aux pieds d'argile, qui a depuis développé une antenne régionale. De même, plusieurs actions de formation et de sensibilisation ont été menées dans le cadre du dispositif Sport Sans Violence, auprès de publics variés (professionnels, bénévoles, dirigeants, étudiants, jeunes sportifs, etc.).

Cependant, le travail de sensibilisation à mener semble encore extrêmement conséquent du fait de la méconnaissance de ces problématiques de la part des acteurs, ce qui ralentit fortement la libération de la parole des victimes et/ou des témoins. De plus, on observe sur le sujet un manque de collaborations entre les institutions lui aussi préjudiciable à une meilleure prise en charge de ces problématiques.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment mener un travail de sensibilisation plus étendu et plus efficace auprès des pratiquants, des éducateurs, des responsables (de clubs, de comités, etc.) ?
- ✓ Quelle amélioration apporter à la chaîne d'alerte ?

- ✓ Quelles passerelles à créer pour une continuité de vigilance de l'ensemble des acteurs éducatifs ?
- ✓ Quelles modalités de formation pour les professionnels et les bénévoles du sport (formations obligatoires ? différents niveaux ? etc.)

3. Prévention de la radicalisation

Les phénomènes de radicalisation apparaissent à la fois comme un sujet très sensible, mais dont les contours ne sont pas toujours clairement délimités. Un certain nombre d'acteurs sont mobilisés en Centre-Val de Loire afin de faire du sport un levier efficace pour lutter contre la radicalisation. Au-delà des actions ponctuelles menées, telles que l'organisation d'une conférence en 2019 avec l'association IMAD, sur le thème « Prévention de la radicalisation et promotion de la citoyenneté », un module de formation a également été créé dans le cadre du réseau Valeurs de la République et Laïcité (VRL).

Pour autant, ce sujet semble encore relativement tabou dans le monde du sport et l'on constate aussi des formes de confusion afin de le définir, notamment entre repli communautaire et radicalisation en tant que telle. Il s'agit aussi d'un phénomène particulièrement difficile à quantifier et dans lequel les partenariats avec d'autres institutions, telles que la justice, ne sont pas aisées à mettre en œuvre.

Les défis à relever sont :

- ✓ Quelles formations pour repérer et prévenir les formes de radicalisation dès les premiers signaux ?
- ✓ Comment faire pour que le sport constitue un outil de cohésion et d'inclusion ?
- ✓ Comment faire du contrat d'engagement républicain un outil pour accompagner les associations à mieux détecter les dérives ?

4. Promotion des valeurs de la République et de la laïcité

Le territoire de Centre-Val de Loire a joué un rôle pilote dans ce domaine en déclinant le dispositif « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL) au secteur sportif depuis 2018. Reprenant les objectifs de ce dispositif national visant à permettre aux professionnels et aux bénévoles associatifs de mieux comprendre comment appliquer ces principes de laïcité dans le cadre de leurs activités, le CROS et la DRAJES ont développé des modules de formation à destination des acteurs du sport.

Les principales difficultés rencontrées ici renvoient aux définitions et usages variés des principes tels que la laïcité, dimension d'autant plus forte que de nombreuses organisations sont mobilisées sur le sujet, dans des optiques parfois différentes, voire contradictoires.

Les défis à relever sont :

- ✓ Comment diffuser les principes de laïcité et des outils méthodologiques pour les appliquer ?
- ✓ Comment nouer des partenariats entre institutions ?
- ✓ Comment mieux faire connaître les formations existantes ?

3 LE PLAN D' ACTIONS

Mise en cohérence du Projet Sportif Territorial avec les dynamiques territoriales

Un projet sportif, quel qu'il soit, doit toujours s'intégrer, pour être efficient, dans un projet territorial global et s'articuler avec les besoins identifiés de tous les territoires. Voilà pourquoi le PST doit s'inscrire dans la vision globale de la région Centre Val de Loire telle qu'elle a été exprimée dans son SRADDET mais aussi capter les dynamiques en cours au sein des contrats de relance de transition écologiques (CRTE). Il s'agira ensuite, au nom de cette cohérence, d'élaborer les axes structurants du PST.

1. Rappel des objectifs du SRADDET – Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

Rappelons que le SRADDET Centre-Val de Loire se structure autour de quatre objectifs principaux qui peuvent se décliner en vingt sous-objectifs. Tous ces objectifs ont été déterminés à la suite d'un diagnostic approfondi de l'économie régionale qui a permis de faire apparaître un certain nombre d'enjeux à résoudre pour les années à venir.

Le premier objectif concerne les procédures démocratiques à mettre en place autour de la participation, du dialogue et de la coopération. Quatre sous-objectifs sont ainsi développés et il nous apparaît que le sport peut contribuer à leur réalisation :

- développer toutes les formes de démocratie participative. Cela concerne tout particulièrement l'élaboration de différents schémas territoriaux comme ceux pour les équipements sportifs ou la formation. La concertation est ici nécessaire pour aboutir à des compromis acceptables pour toutes les parties prenantes. La localisation des équipements sportifs communautaires en est un bon exemple.
- développer les coopérations interterritoriales. Le sport est particulièrement concerné à partir du moment où certains territoires n'atteignent pas la masse critique nécessaire. On retrouve là encore les schémas territoriaux mentionnés précédemment et qui nécessitent la mise en place de coopérations.
- développer des réseaux au service des acteurs et des territoires. Le sport doit bien sûr s'inscrire dans de tels réseaux (formation, enseignement, santé, développement, environnement...).
- développer la coopération interrégionale. Là encore le sport peut s'intégrer dans ces projets de coopération pour éviter éventuellement une compétition dangereuse dans le cas du sport de haut niveau, du sport professionnel ou des équipements sportifs structurants.

Le second objectif concerne l'équilibre des territoires et la qualité de vie et il se décline en cinq sous-objectifs :

- réduire l'artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers et lutter contre l'étalement urbain. Ce sera un élément important à prendre en compte dans la recherche de la localisation optimale des équipements sportifs.
- rénover le parc de logements et donner la priorité à la réhabilitation thermique. Ce sera un enjeu considérable demain d'adapter les équipements sportifs aux conséquences du réchauffement climatique.
- transformer la mobilité et réduire la consommation énergétique. Là encore, le réchauffement climatique aura de lourdes conséquences sur la mobilité sportive, et ce d'autant plus en milieu rural qui dépend essentiellement de la mobilité individuelle.
- améliorer l'accessibilité aux services de santé. Le sport peut être rangé ici au rang de priorité comme un élément majeur d'amélioration de la santé publique.
- assurer l'offre de formation (initiale et continue). Le sport doit s'inscrire dans ces différents programmes.

Le troisième objectif est relatif au rayonnement et à l'attractivité du territoire et il se décline en six sous-objectifs au sein desquels nous avons retenu les trois suivant :

- renforcer la qualité d'accueil pour le tourisme et les entreprises.
 - valoriser le patrimoine naturel et culturel.
- Le sport est bien-sûr partie prenante de ces deux objectifs au niveau de l'offre de pratiques et de spectacles sportifs qui constituent un facteur d'attractivité.
- retenir les jeunes sur le territoire. Le sport est particulièrement concerné pour déployer une offre de qualité contribuant à maintenir les jeunes sur le territoire régional.

Le quatrième objectif traite de l'urgence climatique et environnementale. Il se décline en cinq sous-objectifs relatifs à l'énergie, à l'eau, à la biodiversité, aux déchets et à l'économie circulaire. Il est bien évident que cette urgence constitue une contrainte incontournable qui va conditionner le futur du sport régional dans les années à venir :

- modifier en profondeur nos modes de production et de consommation d'énergie. Cela passera notamment par un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également par un accroissement important du recours aux énergies renouvelables avec l'objectif de couvrir 100% des besoins énergétiques régionaux en 2050, sans oublier les efforts de sobriété énergétique.
- préserver la ressource en eau considérée comme une « richesse de l'humanité », que ce soit en quantité ou en qualité.
- préserver la biodiversité, voire devenir une région à biodiversité positive d'ici 2030 (générer plus de biodiversité que l'on en détruit). Cela passera notamment par la défense des écosystèmes menacés et la restauration des écosystèmes dégradés.
- réduire la production de déchets, améliorer leur valorisation et développer l'économie circulaire.

2. Les axes structurants retenus pour le PST

Avec les quatre objectifs principaux du SRADDET et ses vingt sous-objectifs en toile de fond, nous avons pu déterminer, à partir des travaux en commissions thématiques, trois thèmes majeurs qui

nous semblent pouvoir structurer le PST : l'utilité sociale, l'équilibre territorial et le développement économique.

Compte tenu de ce que nous avons écrit précédemment sur le contenu du SRADDET, il apparaît qu'il manque la dimension essentielle que constituait le quatrième objectif de l'urgence climatique et environnementale. Cela est volontaire de notre part dans la mesure où il nous a semblé plus pertinent de considérer l'environnement non pas comme un objectif à part entière mais comme une contrainte qui allait s'imposer à l'ensemble de nos préconisations.

Il faut bien comprendre en effet, comme nous l'avons souligné lors de la séance du 18 janvier 2022, que nous allons connaître des mutations sociétales sans précédent dans les années à venir. Le secteur sportif n'échappera pas à la contrainte globale qui va s'imposer à tous à cause de la crise environnementale. On ne peut pas parler du futur du sport sans intégrer la question environnementale et les trois axes structurants que nous proposons vont s'inscrire inévitablement dans un contexte de plus en plus contraignant :

- la dégradation planétaire s'accélère et nous nous acheminons vers des seuils d'irréversibilité.
- des révisions radicales de nos modèles de développement seraient absolument nécessaires.
- les changements souhaités dans nos valeurs et nos comportements en matière de production et de consommation sont trop lents pour permettre d'atteindre les objectifs de soutenabilité fixés.

Par ailleurs, la communauté scientifique internationale insiste sur le caractère d'urgence des décisions à prendre. Même si les décideurs d'aujourd'hui ne voient pas le résultat de leurs actions, les décisions doivent être prises dès aujourd'hui car, dans dix ans, il sera trop tard.

C'est donc dans un tel contexte contraint que nous proposons de qualifier les trois axes structurants du PST Centre Val de Loire :

a) Premier axe : utilité sociale

Il s'agit avant tout de garantir l'accessibilité au sport pour le plus grand nombre au nom de l'utilité sociale du sport. On sait en effet que le sport remplit de multiples fonctions sociales qui méritent d'être soutenues. De plus, les pratiques sportives font partie des activités éco-compatibles qui seront au cœur des modèles économiques de demain. Au final, le sport est capable de contribuer à l'amélioration de la cohésion de nos sociétés qui vont devoir affronter des risques sociaux élevés, source de déstabilisation (montée de la pauvreté, creusement des inégalités). Ce sont des catégories sociales fragiles bien spécifiques qui seront le plus touchées du fait de leurs difficultés à s'intégrer sur le marché du travail ou du fait de handicaps divers. Dans tous les cas, le sport peut apporter sa contribution à la résolution de ces problèmes.

b) Deuxième axe : équilibre territorial

Le territoire constitue une dimension incontournable de toute politique publique et le sport n'y échappe pas. L'une des caractéristiques essentielles du territoire régional réside dans sa très grande hétérogénéité en fonction des différentes problématiques rencontrées (vulnérabilité climatique, problèmes sociaux, insuffisance de masse critique...). Il faudra donc penser la cohérence sectorielle du PST tout en prenant en compte les spécificités territoriales rencontrées comme par exemple pour les espaces ruraux ou les quartiers difficiles. Là encore nous retrouverons le poids de la contrainte

environnementale qui frappera différemment, selon ses composantes, (réchauffement, sécheresse, inondations...) les différentes parties du territoire régional.

c) Troisième axe : développement économique

Le sport est un facteur reconnu de développement économique des territoires. Il peut être en effet à l'origine d'un choc externe de demande qui va induire, dans le territoire d'accueil, un accroissement de valeur ajoutée et d'emploi. C'est par exemple le spectacle sportif qui attire des spectateurs extérieurs ou les lieux de pratiques qui attirent des touristes. Dans cette perspective, le secteur sportif mérite d'être soutenu et professionnalisé. Comme précédemment, il faudra tenir compte de la contrainte environnementale qui risque de compromettre un certain nombre d'opportunités de développement. Mais ce peut être aussi une chance à saisir pour concevoir un nouveau modèle de développement.

Au final, il nous apparaît que ces trois thématiques pensées sous contrainte environnementale devraient permettre de structurer un PST cohérent et ouvert sur l'avenir.

Axe 1 : Utilité sociale

Le sport peut être considéré comme un outil de cohésion de la population dès lors que la pratique d'activité physique et sportive est mise au service des problématiques sociales rencontrées par la population régionale. Pour cela, il se doit d'être inclusif en proposant une offre adaptée à toutes et tous, sur l'ensemble du territoire régional. Le sport peut également être utilisé comme un levier pour répondre à certaines problématiques. Cela nécessite enfin une sensibilisation de l'ensemble de la communauté sportive au travers de nombreuses thématiques (état de santé de la population, violences physiques sexistes et sexuelles, handicaps, préservation de l'environnement, ...).

Trois objectifs ont ainsi été identifiés :

- ✓ Rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous
- ✓ Sensibiliser les acteurs du sport et le grand public au rôle éducatif et social du sport
- ✓ Développer des outils de sensibilisation et de prévention innovations

1. Rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous

a) Constat

Malgré la massification de la pratique sportive depuis les années 1970, un certain nombre de facteurs sociodémographiques constituent encore aujourd'hui des obstacles à la démocratisation du sport : âge, genre, niveaux de diplôme et de revenus, localisation, etc. Ces freins à la pratique se cumulent pour les personnes vivant dans les QPV ou les ZRR, pour les personnes porteuses de handicap, les femmes ou encore les catégories socioprofessionnelles les plus précaires.

b) Enjeux

Face à ces inégalités et aux risques liés à l'absence de pratique, il est essentiel de travailler sur l'accessibilité au sens le plus large. Cela concerne tout d'abord l'accessibilité aux équipements :

- Pour les personnes porteuses de handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel ;
- En termes d'accès, en lien avec les mobilités douces et les mobilités actives ;
- En optimisant l'utilisation des équipements existants (plages horaires d'ouverture plus larges, mise à disposition d'équipements scolaires, concertation des utilisateurs, etc.) ;
- En termes de coûts d'accès aux sites sportifs.

Nous avons également réfléchi à des solutions pour rendre l'accès plus simple aux différents publics :

- Quels que soient la catégorie sociale, le genre, l'âge ;
- En favorisant l'innovation pour développer de nouvelles offres de pratique sportive.

Actions retenues :

1. Accompagner les collectivités territoriales pour améliorer l'accès aux équipements sportifs
2. Innover dans l'offre de pratiques sportives dans les clubs et au sein des collectivités territoriales
3. Aller vers les publics en développant les dispositifs d'équipements mobiles en particulier pour les savoirs fondamentaux

Autres actions :

- ✓ Valoriser les équipements existants
- ✓ Favoriser la pratique du sport en entreprise
- ✓ Développer des dispositifs locaux d'ateliers sportifs proposant une APS encadrée par des éducateurs municipaux et des clubs du territoire
- ✓ Encourager la pratique simultanée entre parents et enfants

c) Actions

Action 1 : Accompagner les collectivités territoriales pour améliorer l'accès aux équipements sportifs

A travers cette action, l'idée est de sensibiliser les collectivités à la problématique de l'accessibilité des équipements. Des dispositifs peu coûteux peuvent rapidement être mis en place dans ce sens, mais cela nécessite un accompagnement des acteurs. Parmi les propositions qui ont été évoquées :

- La signature de conventions pour permettre l'accès des associations aux équipements sportifs des établissements scolaires.
- La concertation des acteurs avant construction ou rénovation d'équipements sportifs afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins des acteurs et les aménagements proposés.
- L'utilisation mieux définie des équipements sportifs en libre-service, à des horaires atypiques, à des publics non associatifs, etc.
- Une réflexion sur l'accessibilité des équipements sportifs, notamment dans les espaces ruraux, avec une desserte en transports en commun et des aménagements de mobilités douces qui peuvent être envisagés.

Action 2 : Innover dans l'offre de pratiques sportives dans les clubs et au sein des collectivités territoriales

L'accès à la pratique sportive dépend de l'offre présente sur le territoire. L'innovation doit donc être soutenue afin de développer de nouvelles offres plus inclusives, qui s'adaptent aux besoins de tous. Pour cela, l'accent doit être porté sur la sensibilisation et la formation des éducateurs et des bénévoles (cf. objectif 2), mais également sur un accompagnement des collectivités territoriales et des clubs porteurs de projets innovants. La demande sociale de pratique sportive s'oriente en effet depuis plusieurs années vers des attentes éloignées de la seule pratique licenciée et compétitive. Il convient dès lors de toucher de nouveaux publics jusqu'alors éloignés de la pratique (seniors, jeunes enfants, etc.) à travers des formats innovants : pratique simultanée parents/enfants, ateliers sportifs à l'initiative de collectivités proposant une APS encadrée par des éducateurs municipaux et des clubs du territoire, sport en entreprise, sport scolaire, etc.

Action 3 : Allez vers les publics en développant les dispositifs d'équipements mobiles en particulier pour les savoirs fondamentaux

Le développement des équipements mobiles, encouragé par le plan 5 000 équipements, apparaît comme l'une des réponses au sous-équipement de certains territoires. En effet, dans un contexte où l'investissement nécessaire à la construction d'installations pérennes sur ces territoires ne peut plus être pris en charge par les collectivités concernées, les dispositifs d'équipements mobiles peuvent

permettre de compenser en partie ce sous-équipement. C'est particulièrement le cas sur un certain nombre de savoirs fondamentaux (savoir nager, savoir rouler) pour lesquels ces dispositifs pourraient s'avérer pertinents (ex. des bassins mobiles d'apprentissage) dès lors qu'ils sont mutualisés entre différents acteurs locaux et valorisés de façon cohérente au sein du territoire. En effet, ce type de dispositifs ne peut être réellement efficace qu'à différentes conditions : qu'ils soient mutualisés, qu'ils entrent en cohérence avec les dispositifs nationaux d'apprentissage des savoirs fondamentaux et qu'ils répondent aux besoins réels de la population ou du public précis auquel ils s'adressent.

2. Sensibiliser les acteurs du sport et le grand public au rôle éducatif et social du sport

a) Constat

Longtemps tourné vers la seule pratique compétitive, le sport est aujourd'hui de plus en plus pensé comme une pratique potentiellement porteuse d'externalités positives : rôle éducatif, inclusion sociale, prévention des violences, bienfaits sanitaires, etc. Toutefois, il ne s'agit pas de considérer le sport comme une activité intrinsèquement positive. Un certain nombre de conditions sont en effet nécessaires pour en faire un véritable outil de cohésion sociale.

b) Enjeux

Parmi ces conditions, il convient de mener un important travail de sensibilisation auprès des acteurs du sport eux-mêmes, de l'Education Nationale, mais aussi à destination du grand public. Le spectre des sujets à aborder est très large et doit être pensé en fonction des priorités fixées au niveau national, mais aussi et surtout territorial : sport-handicap, sport-santé, égalité femmes-hommes dans le sport, sport et environnement, sport en milieu carcéral, sport en entreprise, violences dans le sport.

Actions retenues :

4. Organiser des temps de rencontre annuels pour sensibiliser les acteurs et échanger sur les bonnes pratiques
5. Intégrer dans les cursus de formation (initiale et continue) des modules de sensibilisation aux thématiques prioritaires
6. Produire des campagnes de communication annuelles de prévention adaptées aux différents publics

Autres actions :

- ✓ Permettre un recyclage régional des diplômes
- ✓ Sensibiliser les clubs à la prévention et à l'éducation
- ✓ Sensibiliser la communauté éducative et sportive au développement d'activités sportives non « genrées » et à la féminisation des formes d'engagement

c) Actions

Action 4 : Organiser des temps de rencontre annuels pour sensibiliser les acteurs sportifs et pour échanger sur les bonnes pratiques

Au-delà des incitations des différentes institutions nationales, il s'agit de promouvoir les bonnes pratiques locales pour qu'elles puissent inspirer d'autres acteurs sur le territoire.

Ces rassemblements pourraient contribuer à alimenter les membres de la CRS et notamment en organisant des journées thématiques/séminaires dans l'année. Suivant les thématiques abordées, les publics ciblés ne seront pas toujours identiques. Quelques sujets déjà identifiés font consensus pour un futur programme de rencontres :

- La prévention des violences et la promotion des valeurs par le sport
- Sport et handicap
- Sport-santé
- Le sport comme vecteur d'inclusion sociale
- Protection de l'environnement, adaptation du sport au changement climatique
- L'égalité femmes-hommes dans le sport

Ces rencontres doivent comporter une dimension de transmission et laisser la parole aux acteurs de terrain pour décrypter et partager leurs réussites et l'impact de leurs actions.

Action 5 : Intégrer dans les cursus de formation (initiale et continue) des modules de sensibilisation aux thématiques prioritaires

Cette action se décline de manière différente que l'on traite de la formation initiale ou de la formation continue.

Dans le cadre de la formation initiale, l'accent a été mis sur la sensibilisation au sport-santé et au sport-handicap à destination des étudiants de STAPS et des différents diplômes des métiers du sport.

Dans le cadre de la formation continue, les modules peuvent porter sur d'autres thématiques (par exemple sport et environnement, ou violences dans le sport). L'objectif à terme est que l'ensemble des acteurs régionaux soient sensibilisés à un maximum de problématiques qu'ils rencontreront dans leur pratique professionnelle ou bénévole.

Il reviendra alors aux commissions thématiques de définir les sujets prioritaires et les publics à cibler en priorité dans le cadre de ces campagnes de formation.

Action 6 : Produire des campagnes de communication annuelles de prévention adaptées aux différents publics

Il reviendra aux différentes commissions thématiques de cibler les sujets prioritaires et les publics à sensibiliser en premier lieu. Ces moments de sensibilisation peuvent avoir lieu lors d'évènements sportifs ou sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes en priorité.

Ces campagnes de communication doivent aussi permettre de promouvoir la plateforme « Sport, éthique et citoyenneté ».

3. Développer des outils de sensibilisation et de prévention innovants

a) Constat

Le travail de sensibilisation et de prévention par le sport pose la question de la diffusion des ressources disponibles sur ces sujets. En effet, si les initiatives sont nombreuses, celles-ci ne sont pas nécessairement coordonnées, ce qui tend à rendre moins visibles les actions menées et les opportunités de projets partagés.

b) Enjeux

Il convient donc ici de développer des outils innovants permettant à la fois de mutualiser ces ressources, mais aussi de les diffuser au sein du mouvement sportif et envers des nouveaux acteurs.

Actions retenues :

7. Développer la plateforme « Sport, éthique et citoyenneté » comme un espace de ressources complet et accessible
8. Identifier et animer des référents « Sport, éthique, citoyenneté » au sein du mouvement sportif en les intégrant dans un réseau territorial
9. Concevoir un plan de prévention partagé autour du sport santé

Autres actions :

- ✓ Recenser sur la plateforme les acteurs spécialistes des différentes thématiques (violences sexuelles, radicalisation, laïcité, etc.) référents
- ✓ Alimenter et actualiser le contenu de la plateforme via la commission technique
- ✓ Faire connaître par différents modes de communication l'existence de cette plateforme
- ✓ Faire de la plateforme un outil de mise en relation des acteurs

c) Actions

Action 7 : Développer la plateforme « Sport, éthique et citoyenneté » comme un espace de ressources complet et accessible

Déjà bien engagée, la mise en place de plateforme « éthique et citoyenneté » doit permettre de réunir sur un même espace numérique l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle locale et nationale concernant la prévention des différentes formes de violence et la promotion des valeurs de la République et du rôle éducatif du sport. Si le contenu proposé s'adressera en priorité aux professionnels, elle sera malgré tout ouverte au grand public qui pourra non seulement y trouver des ressources pédagogiques, mais aussi mieux identifier les acteurs institutionnels et associatifs agissant sur ces thématiques. En cela, la plate-forme doit aussi jouer un rôle de mise en relations entre les professionnels et le grand public.

Action 8 : Identifier et animer des référents « Sport, éthique, citoyenneté » au sein du mouvement sportif en les intégrant dans un réseau territorial

Afin de favoriser la transmission des ressources disponibles sur les sujets d'éthique et de citoyenneté, mais aussi plus largement d'éducation et de prévention, des référents pourraient être identifiés au sein des ligues. Les expérimentations passées ont montré que le fonctionnement en binômes (élu/salarié) s'avérait particulièrement pertinent pour avoir des relais efficaces sur le terrain, bien que cela nécessite un important travail d'accompagnement. Cette action apparaît par ailleurs d'autant plus nécessaire que la désignation de référents « Sport, éthique citoyenneté » devrait devenir dans les prochains mois une obligation légale. Au-delà de cette identification, il sera nécessaire d'animer et de faire vivre ce réseau avec des outils et des actualités ainsi qu'une FAQ permanente.

Action 9 : Concevoir un plan de prévention partagé autour du sport santé

Le développement du sport santé à l'échelle territoriale implique de travailler à la fois sur les différentes formes de prévention (primaire et secondaire) et de mettre véritablement en réseau les acteurs pertinents sur le sujet, par exemple autour des maisons sport santé ou via les DAC (Dispositifs d'appui à la coordination). Il y a donc besoin ici non seulement de référencer l'existant (dispositifs, personnes ressources, bonnes pratiques) mais aussi d'effectuer un travail de lobbying auprès de nouveaux partenaires (enseignants et professionnels de santé) et/ou autres intervenants sur le sujet (travail social, politiques de la ville, etc.). Dans le même ordre d'idée, des actions de sensibilisation pourraient être menées dans le cadre de la formation initiale des étudiants de médecine ou en formation continue auprès des généralistes.

Axe 2 : Equilibre territorial

La région Centre-Val de Loire, à l'image de l'ensemble des régions françaises, regroupe des territoires divers aux problématiques propres. Un équilibre se doit d'être trouvé afin de mettre en avant leurs potentialités au travers du sport, tout en limitant les risques de concurrences entre les différents espaces. Deux pistes de réflexion se sont imposées dans les échanges au sein des commissions thématiques.

D'abord, la politique d'aménagement du territoire au travers des équipements sportifs est apparue comme le premier outil de cohésion territoriale. Un point de vigilance a été soulevé en ce qui concerne les QPV et les ZRR, qui concentrent les difficultés et donc les risques de fracture avec le reste du territoire régional. Ensuite, le constat d'un manque de concertation et de relation entre les acteurs a fait. Or, l'équilibre territorial ne peut être garanti qu'en considérant l'ensemble des parties prenantes afin de préserver les intérêts de chacun.

Cela nous a conduit à identifier les trois objectifs suivants :

- ✓ Penser la politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement global du territoire
- ✓ Définir une stratégie partagée entre les acteurs du SP et du SHN
- ✓ Encourager la mise en relation des acteurs du territoire

1. Penser la politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement global du territoire

a) Constat

Si la région Centre-Val de Loire connaît un taux d'équipements relativement satisfaisant en comparaison à d'autres territoires, il n'en demeure pas moins qu'il reste marqué par un certain nombre de déséquilibres. Surtout, les projets de création ou de rénovation d'équipements ne s'inscrivent pas forcément dans une stratégie concertée entre les acteurs du territoire, ce qui ne garantit pas une optimisation des moyens en termes de cohésion territoriale.

b) Enjeux

La CRS CVL a un rôle central à jouer pour mieux identifier les besoins du territoire en matière d'équipements, favoriser la concertation entre les différents acteurs, mettre en cohérence la politique sportive avec la politique globale du territoire et accompagner les acteurs dans cette dynamique.

Actions retenues :

- 10. Rédiger un schéma directeur des équipements concerté avec tous les acteurs
- 11. Instaurer une concertation territoriale de financement des équipements sportifs
- 12. Penser l'implantation des équipements en cohérence avec les politiques de transports

Autres actions :

- ✓ Inciter les porteurs de projet à la concertation et à la production d'un diagnostic des besoins

- ✓ Conditionner l'attribution d'aides publiques au respect d'un certain nombre de critères en cohérence avec le PST
- ✓ Favoriser la concertation avec les acteurs de Paris 2024
- ✓ S'appuyer sur les aménagements existants (ex. Loire à vélo) pour développer d'autres pratiques

c) Actions

Action 10 : Rédiger un schéma directeur des équipements concerté avec tous les acteurs

L'une des difficultés pour produire une politique sportive cohérente en matière d'équipements est de pouvoir s'appuyer sur un diagnostic fiable et actualisé afin de faire émerger un véritable schéma directeur partagé. Il convient pour cela de collecter les informations existantes, souvent produites par différents types d'acteurs (Etat, collectivité, mouvement sportif), mais aussi d'assurer leur actualisation. Ce travail de diagnostic doit permettre de faire émerger les besoins, en particulier à l'échelle des EPCI et d'engager une réflexion prospective visant à anticiper les évolutions à venir.

La volonté de développer une politique d'équipements cohérente passe aussi par l'accompagnement des porteurs de projets. La CRS peut par exemple à ce titre inciter les collectivités à effectuer un véritable travail de diagnostic et de concertation pour vérifier que le projet qu'elles portent correspond bien aux besoins de la population et qu'il n'entre pas en concurrence avec un équipement existant ou un autre projet. Cela peut dès lors permettre soit d'adapter le projet en cours, soit de mutualiser avec d'autres acteurs (établissements scolaires, médicaux-sociaux, autre collectivité, etc.).

Action 11 : Instaurer une concertation territoriale de financement des équipements sportifs

Si les projets d'équipements (rénovation ou construction) doivent d'ores-et-déjà répondre à des normes exigeantes (exigences fédérales, normes environnementales, d'accessibilité, de sécurité, etc.), il est apparu essentiel que ces projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la CRS. Un cahier des charges sera ainsi élaboré par les différentes commissions thématiques afin de s'assurer d'un accès global de l'équipement et d'un respect strict des normes, à la fois techniques mais aussi environnementales. De plus, ce document devra intégrer le besoin de concertation des différentes parties prenantes dans l'élaboration des projets.

La commission d'instruction technique de la CRS CVL doit ici servir d'instance de concertation pérenne, et ce d'autant plus qu'elle réunit nombre d'acteurs parties prenantes sur le sujet : CRTE - préfecture de département, préfecture régionale, DRAJES, CR, CROS, ANDES, ANDIISS, AMF, les CD...

Action 12 : Penser l'implantation des équipements en cohérence avec les politiques de transports

Si l'accès aux équipements sportifs soulève la question de l'opportunité de mettre en place des équipements mobiles, il apparaît essentiel de mieux intégrer la dimension sportive aux politiques régionales de transport. Cela renvoie en effet de façon plus large à la possibilité offerte à certaines populations éloignées de l'accès à certains biens et services (dont les équipements sportifs) de se déplacer facilement au sein du territoire. Dès lors, cela nécessite de mettre en cohérence les politiques de transport aux différents échelons du territoire et d'y intégrer davantage certains secteurs (tels que le sport).

2. Définir une stratégie partagée entre les acteurs du sport professionnel et du sport de haut niveau

a) Constat

Le territoire de la région Centre-Val de Loire abrite un nombre de clubs professionnels et de sportifs de haut niveau proportionnel à sa population régionale. Ce type d'acteurs peut jouer un rôle important en termes de cohésion territoriale, d'identification collective, etc.

Cependant, pour ce faire, il convient que ces acteurs entretiennent entre eux des relations de coopération afin de faire émerger une véritable dynamique collective. Or, du fait à la fois d'une certaine méconnaissance entre représentants du sport professionnel et du sport de haut niveau, mais aussi d'un sentiment de concurrence entre ces acteurs, cet effort de concertation n'est pas toujours réalisé.

b) Enjeux

Faire émerger des points de convergence entre les acteurs du sport professionnel et du SHN afin de créer une dynamique collective permettant non seulement de servir leurs intérêts individuels, mais aussi d'avoir un effet plus conséquent en matière de cohésion territoriale.

Actions retenues :

13. Recenser les financements territoriaux relatifs au sport professionnel et au sport de haut niveau pour améliorer la performance
14. Instaurer une concertation régulière autour du sport professionnel et du sport de haut niveau
15. Constituer un « Team CVL » pour valoriser la stratégie régionale en matière de sport professionnel et de sport de haut niveau

Autre action :

- ✓ Identifier les sportifs professionnels et les sportifs de haut niveau et voir les interactions possibles

c) Actions

Action 13 : Recenser les financements territoriaux relatifs au sport professionnel et au sport de haut niveau pour améliorer la performance

Les acteurs du sport professionnel et du sport de haut niveau bénéficient de financements variables, que ce soit de la part de partenaires privés ou d'instances publiques (conseil régional, conseils départementaux, EPCI, mairies, ANS). Mieux connaître la diversité de ces financements, ainsi que les objectifs poursuivis par les différents financeurs peut permettre de développer des projets communs entre les acteurs du SP et du SHN et de bénéficier d'une forme de mutualisation de moyens.

Action 14 : Instaurer une concertation régulière autour du sport professionnel et du sport de haut niveau

Afin de limiter la multiplication des projets uniquement individuels, la création d'espaces de concertation entre SP et SHN doit permettre d'échanger de façon régulière et de faire émerger des projets communs pouvant par la suite bénéficier de l'aide de la CRS.

Dans le même ordre d'idée, il pourrait être pertinent de produire une cartographie régionale des structures en lien avec le sport professionnel et le sport de haut niveau. Cela permettrait d'optimiser l'action de la Maison régionale de la performance en facilitant le recensement de l'ensemble des structures ressources pour les sportifs de haut niveau dans la région.

Action 15 : Constituer un « Team CVL » pour valoriser la stratégie régionale en matière de sport professionnel et de sport de haut niveau

La stratégie régionale sportive doit s'appuyer sur la complémentarité potentielle entre le sport spectacle d'un côté et le sport de masse. Il convient dès lors de mieux valoriser les acteurs du SP et du SHN, par exemple autour de l'idée d'une « Team CVL » afin non seulement de favoriser la concertation entre ces acteurs, mais aussi de créer les conditions d'une identification plus forte au territoire et d'encourager le développement de la pratique sportive.

Au sein de la commission thématique n°2, la Maison régionale de la performance détermine une stratégie régionale d'actions du « Team CVL » (droits et devoirs) : actions de prévention, actions PARIS 2024, actions de communication, etc.

3. Encourager la mise en relation des acteurs du territoire

a) Constat

Les travaux de la CRS ont fait ressortir sur la quasi-totalité des thématiques une multiplicité d'acteurs agissant sur des sujets parfois proches les uns des autres, mais aussi une forte méconnaissance des acteurs entre eux, ainsi que la difficulté pour eux à créer du lien, y compris lorsqu'ils souhaitent agir auprès du même public.

Cela a des effets non seulement sur la pertinence des actions menées, car elles le sont parfois de façon incomplète, mais aussi sur les publics concernés qui ne savent pas toujours à qui s'adresser pour obtenir des informations sur l'accès à la pratique, à la formation, etc.

b) Enjeux

Dans ce contexte, il s'avère essentiel d'identifier de façon claire les différentes parties prenantes intervenant sur les différentes thématiques de la CRS ou auprès de publics spécifiques et de créer des espaces de dialogue et de concertation permettant une plus grande efficacité de leurs activités, qu'il s'agisse de dispositifs existants ou d'actions à mettre en œuvre.

Dans le même ordre d'idées, les débats ont fait apparaître le besoin de continuer à intégrer de nouveaux acteurs ou à en impliquer certains déjà présents, afin non seulement de bénéficier d'une expertise supplémentaire, mais aussi de lever certains freins, à l'image de ces quelques exemples :

- Sur le sport santé : ARS, organisations des professionnels de santé
- Sur la plate-forme « Ethique et citoyenneté » : secteur médico-social, justice, collectivités, Education Nationale, ...
- Sur la soutenabilité : associations de défense de l'environnement, etc.

Actions retenues :

16. Organiser des assises annuelles de la CRS
17. Décliner le PST à l'échelle des bassins de vie afin de créer des logiques d'échange et de partenariat
18. Favoriser la mise en réseau des acteurs et des organisations du sport handicap à l'échelle régionale
19. Développer des initiatives transversales et une animation des territoires entre le sport et d'autres domaines dans le cadre de Paris 2024

Autres actions :

- ✓ Mobiliser différents types de partenaires autour de la plate-forme « éthique et citoyenneté » (secteur médico-social, collectivités, ARS, ...)
- ✓ Identifier les personnes ressources pouvant promouvoir le sport en entreprise et faire connaître les outils existants

c) Actions

Action 16 : Organiser des assises annuelles de la CRS

Face au besoin exprimé à plusieurs reprises de créer des espaces de dialogue et de concertation, l'idée d'un rendez-vous annuel réunissant les acteurs impliqués dans la CRS, mais aussi les parties prenantes du sport en CVL a été avancée. Cet événement serait l'occasion de proposer des échanges par thématiques sur les actions réalisées, l'actualisation des diagnostics, l'identification des besoins de formation, etc.

A cette dimension de concertation entre acteurs, pourrait s'ajouter un versant plus « festif » : trophées du sport, match de gala, etc. afin de toucher aussi un public plus large et le sensibiliser aux travaux de la CRS.

Cela donnerait par ailleurs l'occasion de valoriser le travail des associations sportives et leur rôle au sein du territoire. Les trophées du sport leur permettraient par exemple de présenter leurs actions afin de faire valoir leur plus-value et de faciliter le développement de projets.

Action 17 : Décliner le PST à l'échelle des bassins de vie afin de créer des logiques d'échange et de partenariat

Le PST est le projet sportif de tous les échelons territoriaux en région et la conférence des financeurs doit participer à une plus grande cohérence dans l'appui et le financement des actions de notre territoire régional. Il apparaît important, au travers des projets sportifs locaux permis par la PPL, de « démocratiser le sport en France ». L'idée est bien d'installer des passerelles avec les

intercommunalités, agglomérations, CRTE dans un objectif d'une meilleure prise en compte des projets des élus locaux.

Ainsi, l'échelle de l'intercommunalité semble être la plus adaptée pour lancer cette initiative. Ces structures regrouperont des acteurs sur le même modèle que la gouvernance de l'Agence nationale du sport et des Conférences régionales du sport, et donc issus des autres collègues. L'objectif premier est bien d'inciter l'ensemble de la population à la pratique sportive. Ces structures permettront également d'assurer un relai local aux directives régionales prises par le PST, afin d'assurer sa mise en œuvre et son opérationnalité.

Action 18 : Favoriser la mise en réseau des acteurs et des organisations du sport handicap à l'échelle régionale

Le sport handicap souffre en CVL comme ailleurs d'une véritable difficulté à faire se rencontrer l'offre et la demande de pratique sportive. La distinction entre handisport et sport adapté, la multiplication des fédérations délégataires, rendent la lisibilité de l'offre de pratique peu accessible, comme l'illustre l'existence de plusieurs plateformes visant à recenser cette offre. Il apparaît donc ici essentiel de créer un espace d'échanges entre les acteurs mobilisés sur le handicap aux différents échelons territoriaux (MDPH, mouvement sportif, etc.) et de favoriser les liens entre les plateformes afin de les valoriser.

Action 19 : Développer des initiatives transversales et une animation des territoires entre le sport et d'autres domaines dans le cadre de Paris 2024

Mettre en place des initiatives concertées entre sport, culture, institutions scolaires, etc. permettrait de trouver un nouveau mode d'animation du territoire, tout en rendant accessible la pratique d'une activité physique au plus grand nombre.

Plusieurs points d'entrées ont été mis en avant dans le débat :

- Paris 2024 : la synergie sport et culture est promue à l'échelle nationale, il est donc tout à fait possible de la décliner à l'échelle locale. Le passage du relais de la flamme olympique dans la région sera l'occasion, en complément des initiatives déjà engagées, de concevoir une stratégie régionale d'animation du territoire et de promotion de la pratique sportive.
- La Loire à vélo : si des aménagements existent déjà, il est possible de renforcer les efforts afin de mettre en avant le patrimoine, renforcer l'attractivité touristique régionale, et aménager de nouveaux espaces de pratique sportive.
- Les actions à destination des enfants sont nombreuses, mais ne sont pas toujours menées de façon suffisamment coordonnée entre les différents acteurs (mouvement sportif, Education nationale, intervenants associatifs, etc.). Certains dispositifs existants, tels que le Projet Educatif de Territoire (PEDT), qui associent Éducation Nationale, CAF, SDJES, Mouvement sportif, etc., permettent de mieux tenir compte de l'articulation entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La mise en place de tels dispositifs sur l'ensemble des territoires renforcerait cette coordination.

Axe 3 : Développement économique

Le sport est un secteur d'activité à part entière qui contribue au dynamisme économique régional. Il participe également au rayonnement et à l'attractivité du Centre-Val de Loire, en tant qu'outil de promotion régional. Dans cette perspective, plusieurs pistes de réflexion ont émergé dans les discussions des commissions thématiques.

D'abord, la professionnalisation des acteurs du sport s'est imposée comme un vecteur incontournable du développement économique régional. Ensuite, l'accent a été mis sur le sport professionnel, le sport de haut niveau et l'accueil d'événements sportifs. Chacun contribuant à l'attractivité du Centre-Val de Loire, il est important de favoriser l'exercice de leurs activités tout en développant le savoir-faire régional.

Cela nous a permis d'identifier les trois objectifs suivants :

- ✓ Soutenir la professionnalisation des acteurs
- ✓ Favoriser l'émergence des talents et les conditions favorables à l'exercice du métier d'athlète
- ✓ Participer au développement économique et au rayonnement du territoire

1. Soutenir la professionnalisation des acteurs

a) Constat

La région Centre Val de Loire compte autour de 4500 emplois dans le domaine de l'organisation et de la pratique sportive. Le secteur connaît une dynamique soutenue de création d'emploi sportif avec une moyenne de 1,8% de croissance contre 0,2% pour les autres emplois (entre 2012 et 2019). Pourtant, il existe un contraste important entre les territoires, en particulier le sud-est de la région qui est touché par un recul de l'emploi sportif. Cette dynamique d'emploi est largement soutenue par des dispositifs publics et notamment par le CAP ASSO (Conseil Régional CVL) et les aides à la professionnalisation (Agence Nationale du Sport). L'emploi, comme les formations, sont cependant concentrés sur certains territoires (Tours, Orléans et Chartes), tandis que d'autres, notamment en zones rurales, sont en difficulté pour recruter et pour accéder aux formations.

b) Enjeux

Alors que le mouvement sportif a clairement enclenché un mouvement de professionnalisation depuis les 20 dernières années, la pérennisation des emplois reste un enjeu central pour les associations sportives comme l'adaptation de leur modèle économique face aux évolutions du secteur. Il est nécessaire d'identifier les besoins actuels des associations pour pouvoir ensuite les accompagner dans leur développement et leur professionnalisation.

Actions retenues :

- 20. Soutenir les clubs dans la fonction employeur
- 21. Accompagner les associations dans le développement des compétences des professionnels et des bénévoles
- 22. Mettre en place un observatoire « professionnalisation » dans le domaine du sport

c) Actions

Action 20 : Soutenir les clubs dans la fonction employeur

La fonction employeur est assez peu exercée dans les associations sportives par un manque de moyens, de temps ou de compétences. Pour aider les clubs, souvent dirigés par des bénévoles, dans l'évolution des compétences de leurs salariés, il est proposé de les soutenir et de les accompagner dans la gestion de leurs emplois et de leurs compétences.

Concrètement, il s'agirait de mettre en place un réseau de proximité, avec des structures en capacité d'aider les associations dans leur suivi RH. Il est aussi envisagé de conditionner le renouvellement des aides à l'emploi à cet accompagnement dans la fonction employeur.

Plus largement, l'idée serait aussi de créer une communauté de dirigeants bénévoles au niveau intercommunal. Il s'agirait ainsi d'aider les dirigeants bénévoles à la fois dans leurs recherches de nouvelles ressources humaines, et dans l'échange de bonnes pratiques. La dimension locale est mise en avant pour créer du lien dans le tissu associatif local et le niveau intercommunal semble pertinent pour favoriser ces interactions entre les acteurs. Cela permettrait d'accompagner les dirigeants bénévoles afin de promouvoir leur rôle, de les accompagner sur certaines problématiques, et de renforcer le rôle d'animateur des associations sur les territoires.

Action 21 : Accompagner les associations dans le développement des compétences des professionnels et des bénévoles

Alors qu'il existe de nombreuses formations sur le projet associatif, celles-ci restent encore peu fréquentées par les salariés ou les bénévoles du monde associatif sportif. Le projet est pourtant une base importante pour cadrer l'action et le développement des clubs, d'autant que les besoins en compétences sont réels.

Il sera alors important d'identifier les différents acteurs susceptibles d'accompagner les clubs, notamment autour des problématiques liées au projet associatif, mais également sur la question du modèle économique, les nouvelles tendances de pratiques, le recrutement de bénévoles, etc.

L'idée de cette action est de proposer un accompagnement « personnalisé » aux associations sportives, sur les problématiques auxquelles elles sont confrontées directement, en mutualisant les moyens et dispositifs des différents acteurs légitimes (CROS, CDOS, AFDAS, DLA, etc.).

Les associations sportives doivent également profiter du déploiement de Guid'Asso en région. C'est un réseau d'acteurs associatifs capables d'orienter et d'apporter des réponses aux interrogations concrètes des dirigeants associatifs. Guid'Asso a vocation à accompagner durablement le tissu associatif régional.

Action 22 : Mettre en place un observatoire « professionnalisation » dans le domaine du sport

La question de la professionnalisation des acteurs du monde sportif passe aussi par une meilleure connaissance des besoins réels en matière de formation et d'emplois. Cela demande tout d'abord d'effectuer un travail régulier de diagnostic pour connaître l'état des lieux de l'emploi sportif sur le territoire (types d'emplois, pérennité de ces emplois, profils des structures employeuses, etc.) ainsi que de l'offre de formation (organismes de formation, diversité, etc.), l'idée étant de mesurer

l'adéquation entre les besoins des acteurs locaux et les formations proposées. Ce travail initial devra être complété par une démarche prospective permettant d'analyser les tendances lourdes observées à l'échelle nationale sur ces sujets (ainsi que les dispositifs existants) et d'anticiper les évolutions et les besoins à venir dans les prochaines années.

2. Favoriser l'émergence des talents et les conditions favorables à l'exercice du métier d'athlète

a) Constat

La région Centre-Val de Loire dispose de nombreuses structures pour accompagner les sportifs de haut-niveau, qui s'appuient sur un encadrement de qualité. Pourtant, elle est confrontée à une fuite de certains de ses talents pour différentes raisons internes (manque d'infrastructures, encadrement insuffisant, etc.) et externes (sollicitations financières, attractivité d'autres territoires, etc.). Il y a aujourd'hui une véritable volonté régionale d'accompagner ces athlètes pour qu'ils restent sur le territoire : de leur détection, pendant leur carrière, jusqu'à leur reconversion professionnelle.

b) Enjeux

L'objectif affiché est d'offrir le cadre le plus adapté possible à ces sportifs afin qu'ils puissent se former, performer au cours de leur carrière et se reconvertir avec le soutien des acteurs régionaux. La mise en place de la Maison régionale de la performance facilitera l'accompagnement des sportifs de haut niveau. La stratégie régionale s'oriente vers une vigilance accrue en termes d'accompagnement pour la réussite de leur double projet sportif et scolaire/professionnel.

Actions retenues :

- 23. Faciliter le parcours scolaire des sportifs de haut-niveau
- 24. Faciliter l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau
- 25. Accompagner les clubs qui accueillent des sportifs de haut niveau
- 26. Créer un réseau régional d'entraîneurs

Autre action :

- ✓ Sensibiliser le grand public aux bienfaits de la pratique de haut-niveau

c) Actions

Action 23 : Faciliter le parcours scolaire des sportifs de haut niveau

Nous devons poursuivre l'interconnaissance entre les établissements scolaires et les contraintes liées à la pratique d'un sport de haut niveau. Il est important de mettre en place des dispositifs qui permettront à l'ensemble des athlètes de poursuivre leur scolarité, au moins jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Cela passe d'abord par une sensibilisation de la communauté éducative et des parents d'athlètes, aux bienfaits de la pratique sportive de haut niveau, notamment en mettant en avant les compétences acquises, mais aussi aux contraintes pour les sportifs, en particulier en termes d'articulation de leur vie sportive, scolaire et sociale. Des outils doivent également être développés pour assurer la continuité scolaire malgré des absences liées aux entraînements et aux compétitions.

Une communication doit aussi être faite auprès des chefs d'établissement afin de permettre au maximum les aménagements d'emploi du temps. Dans la continuité de ces actions, le COPIL académique mené par le rectorat pourra être intégré à la CRS.

Action 24 : Faciliter l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau

Cette action s'adresse aux athlètes de haut niveau qui, par besoin ou envie, souhaitent exercer une activité professionnelle au sein d'une entreprise ou d'une collectivité. A l'instar des aménagements de scolarité, le sportif de haut niveau en situation d'emploi aura besoin de structures qui lui permettent de conjuguer carrière sportive et carrière professionnelle. Il faut pour cela sensibiliser et encourager les entreprises et collectivités afin de favoriser ces contrats de type CIP (Convention d'Insertion Professionnelle) et CAE (Convention d'Aménagement d'Emploi).

Au-delà de la souscription de CIP et de CAE, il faut aussi favoriser la recherche de stages ou contrats d'apprentissage. L'objectif est bien de faciliter le double projet des athlètes. Cet accompagnement doit se poursuivre après la retraite sportive, afin de faciliter au maximum la reconversion des SHN de la région.

Un forum réunissant ces sportifs avec les entreprises locales peut par exemple être organisé annuellement pour favoriser la mise en réseau des acteurs. Des actions de sensibilisation auprès des entreprises locales peuvent également être mises en place, afin de faire valoir les compétences développées en interne à travers l'accueil d'un sportif de haut niveau.

Action 25 : Accompagner les clubs qui accueillent des sportifs de haut niveau

Il s'agit de soutenir les clubs qui accueillent des sportifs de haut niveau en leur apportant des éléments d'information sur les différentes problématiques liées à ce type de pratique sportive. La Maison régionale de la performance se positionnera comme l'acteur central de cette coordination d'actions en faveur des SHN.

Dans le cadre de cette action, il a été notamment évoqué la production d'un outil qui identifie cette Maison régionale de la performance comme un guichet unique du haut-niveau à l'échelle régionale. Il faudra alors communiquer auprès des clubs pour en faire leur interlocuteur privilégié, dans le but de proposer un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins.

Action 26 : Créer un réseau régional d'entraîneurs

Les entraîneurs des sportifs de haut niveau et des sportifs professionnels peuvent se retrouver isolés dans le cadre de cette activité spécifique et leurs compétences sont parfois sous-exploitées. La mise en relation de ces entraîneurs permettrait une mise en cohérence globale des compétences et la création d'un espace de partage dans un objectif d'optimisation de la performance. A l'approche des échéances internationales et notamment des JOP de Paris 2024, il est nécessaire d'identifier leurs besoins et de répondre à leurs problématiques, afin de contribuer à la performance des athlètes et l'attractivité de la région pour les entraîneurs.

3. Participer au développement économique et au rayonnement du territoire

a) Constat

Avec ses 11 clubs, le sport professionnel est relativement bien représenté sur le territoire du Centre-Val de Loire. Cela peut représenter un véritable atout en termes de développement économique et de rayonnement. En effet, la présence de ce type de clubs peut générer un surplus d'activité intéressant pour le territoire, en particulier par la capacité à injecter dans l'économie locale des revenus issus de l'extérieur du territoire. On parle alors d'impact économique. Au-delà de cette dimension économique, le sport professionnel peut aussi être un vecteur puissant de communication, de cohésion et d'identification pour les habitants.

Cependant, si les apports du sport professionnel dans ces domaines peuvent être indéniables, il ne semble pas que son potentiel soit utilisé de façon optimale.

b) Enjeux

Les acteurs du sport professionnel ont donc un rôle à jouer en termes de développement économique et de rayonnement pour le territoire. Ils doivent pour cela non seulement prendre conscience de leur potentiel, mais aussi intégrer ces préoccupations à leurs différents projets de développement. La mise en place d'actions communes peut aussi leur permettre d'étendre leur influence et de convaincre de nouveaux acteurs de les rejoindre, favorisant en retour le développement du sport professionnel sur le territoire.

Actions retenues :

- 27. Inciter les clubs à développer leurs projets sportifs en lien avec le territoire
- 28. Capitaliser sur le savoir-faire des organisateurs d'événements et coordonner leurs actions
- 29. Mobiliser les acteurs économiques dans le monde du sport professionnel afin qu'ils s'engagent dans le sport

c) Actions

Action 27 : Inciter les clubs à développer leurs projets sportifs en lien avec le territoire

Afin de favoriser le développement économique local, les clubs se doivent non seulement de se doter d'un véritable projet de club, mais aussi d'y intégrer pleinement la dimension territoriale. Pour cela, il serait intéressant de développer entre eux des logiques de mutualisation, en se tournant de préférence vers des prestataires et producteurs locaux.

Que ce soit dans le champ des transports, des équipementiers ou encore de la restauration, un annuaire pourrait par exemple être mis en place. Surtout, cette approche partagée pourrait permettre aux clubs de mener des négociations collectives auprès de ces prestataires, ce qui serait à la fois avantageux pour eux, tout en contribuant au développement économique local.

De même, le déploiement d'actions sociales menées par les clubs de façon concertée serait une manière pertinente de souligner leur ancrage territorial.

La capacité d'inscription d'un projet de club dans cette dimension de soutien à son territoire immédiat constituera un critère pour l'attribution d'un financement.

Action 28 : Capitaliser sur le savoir-faire des organisateurs d'événements et coordonner leurs actions

Les organisateurs d'événements sont nombreux sur le territoire du Centre-Val de Loire, qu'il s'agisse des clubs professionnels ou des organisateurs (amateurs ou professionnels) d'événements plus ponctuels, réguliers ou non. Si chacun de ces événements, en fonction de sa dimension et de ses modalités d'organisation, génère un impact économique plus ou moins important, il serait profitable au territoire de mieux coordonner ces manifestations.

D'une part, mettre en place une véritable planification à l'échelle territoriale permettrait de limiter les formes de concurrence et favoriserait au contraire une logique de complémentarité, notamment en étalant ces événements dans le temps. D'autre part, cet effort de planification conduirait les organisateurs à échanger entre eux et à bénéficier du savoir-faire des uns et des autres sur les différents aspects de l'organisation. Cela favoriserait aussi un positionnement collectif dans la dynamique de Paris 2024, le respect de la Charte des 15 engagements éco-responsables du Ministère des Sports et du WWF, ou encore de la stratégie RSO du CNOSF.

Action 29 : Mobiliser les acteurs économiques dans le monde du sport professionnel afin qu'ils s'engagent dans le sport

Les clubs professionnels et les structures accueillant des sportifs de haut niveau éprouvent des difficultés à mobiliser des partenaires économiques. Il convient dès lors de renforcer les liens entre le sport et le monde économique à plusieurs égards. Cela renvoie à la fois aussi bien à la sensibilisation des entreprises aux bienfaits de la pratique sportive qu'aux partenariats avec le sport professionnel en tant que tel. Pour cela, il est important de mobiliser des structures telles que les chambre de commerce et d'industrie, les syndicats patronaux ou encore les clubs d'entreprises.

Ainsi, les actions visant à promouvoir le sport en entreprise peuvent permettre de sensibiliser les entreprises à la thématique sportive.

De même, les acteurs du sport professionnel ont besoin de personnes compétentes pour aller mobiliser des acteurs économiques, par exemple autour du mécénat.

4 LE SUIVI

Si le plan d'actions décrit précédemment permet de faire ressortir un certain nombre d'objectifs ambitieux, il se doit aussi et surtout d'être réalisable et efficace d'un point de vue opérationnel. Pour ce faire, la session 4 des commissions thématiques avait notamment pour objectif de réfléchir collectivement à la mise en œuvre des actions retenues.

Les tableaux suivants proposent une synthèse de ces travaux en identifiant, pour chaque action : les modalités de déploiement, l'institution en charge d'en assurer le pilotage, le calendrier envisagé, ainsi que les indicateurs permettant l'évaluation de la mise en place et de l'efficacité de ces actions.

Axe 1 : Utilité sociale

1. Rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 1 : Accompagner les collectivités pour améliorer l'accès aux équipements			
Signatures de conventions pour faciliter l'accès aux équipements scolaires	Rectorat	2022 : état des lieux 2023 : signatures de nouvelles conventions	Nombre de conventions signées Répartition sur le territoire Profil des signataires
Concertation des acteurs avant la construction ou la rénovation d'équipements sportifs	CRS / MOS / Préfectures	2022 : diffusion des éléments de diagnostic sur les besoins en équipements sportifs 2023 : production et diffusion d'un guide regroupant les normes techniques, les possibilités de financement, les modalités de concertation, etc.	Niveau d'actualisation du diagnostic Enquête sur l'appropriation du guide par les porteurs de projets Nombre de temps de concertation mis en place
Utilisation des équipements en libre-service	Communes / ANDES / AMF Communautés de communes	2022 : recensement des équipements et identification des besoins 2023 : rédaction d'un guide des bonnes pratiques 2024 : expérimentations de dispositifs et de nouveaux équipements	Niveau d'actualisation du diagnostic Rédaction d'un guide Nombre d'expérimentations Nombre et type de bénéficiaires
Accessibilité et transports	CRS	2022 : recensement des difficultés et des bonnes pratiques 2024 : expérimentations de modes de transport innovants	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre d'initiatives menées Nombre et type de bénéficiaires
Action 2 : Innover dans l'offre de pratiques dans les clubs sportifs et les collectivités territoriales			
Sensibiliser et former les éducateurs et les bénévoles à la nécessité de diversifier l'offre de pratique	Les CDOS/ les SDJES	2022 : mutualiser les outils de formation sur le sujet 2023 : mettre en place un parcours de formation/sensibilisation	Nombre de bénévoles formés Nombre d'éducateurs formés Volume horaire de formation
Développer des offres de pratiques innovantes	Les CDOS/ les SDJES	2022 : état de lieux et partage des bonnes pratiques 2024 : mise en place de dispositifs innovants	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre d'initiatives menées Nombre de nouveaux bénéficiaires
Action 3 : Aller vers les publics en développant les dispositifs d'équipements mobiles en particulier pour les savoirs fondamentaux			
Mutualiser l'investissement dans ce type d'équipements en fonction des besoins	Comités départementaux Rectorat	2022 : identifier les besoins et territoires carencés 2024 : investir et développer l'usage de ces équipements	Nombre d'équipements mobiles en circulation Type d'équipements Nombre de bénéficiaires
Utiliser les dispositifs nationaux sur les savoirs fondamentaux	CRS	2022 : Identifier et diffuser l'information concernant les dispositifs nationaux 2023 : accompagner les acteurs afin de les aider à bénéficier de ces dispositifs	Nombre de porteurs de projets souhaitant bénéficier des dispositifs nationaux Nombre de bénéficiaires

2. Sensibiliser les acteurs du sport et le grand public au rôle éducatif et social du sport

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 4 : Organiser des temps de rencontre annuels pour sensibiliser les acteurs sportifs et pour échanger sur les bonnes pratiques			
Organiser des journées thématiques/séminaires illustrant la diversité des rôles sociaux du sport, y compris auprès de publics variés	CRS	2022 : planifier les différentes rencontres par thématique et par public 2023 : lancement des rencontres au niveau régional 2024 : décliner au niveau territorial	Nombre de rencontres organisées Nombre de participants
Action 5 : Intégrer dans les cursus de formation (initiale et continue) des modules de sensibilisation aux thématiques prioritaires			
Mettre l'accent sur la sensibilisation au sport santé et au sport handicap pour la formation initiale en STAPS et métiers du sport	Enseignement supérieur DRAJES	2022 : échanges sur les besoins et le contenu à diffuser 2023 : mise en œuvre	Volume horaire des modules de sensibilisation Nombre de personnes formées
Sensibiliser les acteurs du sport à d'autres thématiques dans le cadre de la formation continue : sport et environnement, prévention des violences, etc.	Les CDOS/ les SDJES	2022 : échanges sur les besoins et le contenu à diffuser 2023 : mise en œuvre	Volume horaire des modules de sensibilisation Nombre de personnes formées
Action 6 : Produire des campagnes de communication annuelles de prévention adaptées aux différents publics			
Communiquer autour des thématiques prioritaires	CT3	2022 : élaborer un plan de communication (cibles/messages/réseaux/calendrier) 2023 : lancement du plan de communication	Nombre de vues Nombre de personnes atteintes (Facebook, Instagram, TikTok) Nombre de campagnes et d'ambassadeurs Nombre d'événements
Faire connaître la plate-forme « Sport, éthique et citoyenneté »	CT4	2022 : élaborer un plan de communication (cibles/messages/réseaux/calendrier) 2023 : lancement du plan de communication	Nombre de vues Nombre de campagnes et d'ambassadeurs

3. Développer des outils de sensibilisation et de prévention innovants

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 7 : Développer la plate-forme « Sport, éthique et citoyenneté » comme un espace de ressources complet et accessible			
Alimenter le contenu <i>via</i> la CT	CT4	2022 : clarification des modalités de fonctionnement, du type de contenu, de la ligne éditoriale Communication auprès des acteurs Actualisation chaque trimestre	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre de connections Profil des personnes consultant la plate-forme
Recenser les acteurs spécialistes	CT4	2022 : diagnostic précis Actualisation chaque trimestre	Niveau d'actualisation du diagnostic
Action 8 : Identifier et animer des référents « Sport, éthique et citoyenneté » au sein du mouvement sportif en les intégrant dans un réseau territorial			
Mettre en place des binômes de référents dans les ligues	DRAJES CROS	2022 : sensibiliser les ligues à la nécessité de cette mise en place bientôt obligatoire 2023 : mise en place des binômes	Nombre de binômes Pourcentage des ligues ayant mis en place des référents
Action 9 : Concevoir un plan de prévention partagé autour du sport santé			
Référencer les différents acteurs et dispositifs intervenant sur le sujet	CRS	2022 : état des lieux des acteurs et dispositifs Actualisation régulière	Niveau d'actualisation du diagnostic
Effectuer un travail de lobbying auprès de nouveaux partenaires et intervenants	CRS	2023 : mise en réseau des MSS, prise de contact avec les organisations d'enseignants, de professionnels de santé et d'autres acteurs (travail social, politique de la ville, etc.)	Nombre de nouveaux partenaires contactés Nombre de partenariats mis en place
Mener des actions de sensibilisation auprès des étudiants de médecine	DRAJES ARS	2022 : prise de contact avec l'université et les organisations des professionnels de santé 2023 : mise en œuvre	Volume horaire des modules de sensibilisation Nombre de personnes formées



Axe 2 : Equilibre territorial

1. Penser la politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement global du territoire

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 10 : Rédiger un schéma directeur des équipements concerté avec tous les acteurs			
Produire un diagnostic actualisé de l'offre d'équipements sportifs afin de faire émerger les besoins	CRS	2022 : produire un diagnostic exhaustif à partir des données des différentes parties prenantes et définir les objectifs et les priorités 2023 : rédaction d'un schéma directeur des équipements sportifs et mise en œuvre	Niveau d'actualisation du diagnostic Elaboration du schéma Nombre de recommandations du schéma mises en œuvre
Accompagner les porteurs de projet afin de décliner à l'échelle territoriale ce travail de diagnostic et de concertation	CRS	2023 : élaboration d'un document de synthèse du schéma directeur et diffusion aux porteurs de projets 2024 : mise en œuvre	Elaboration du document de synthèse Nombre de porteurs de projets accompagnés
Action 11 : Instaurer une concertation territoriale de financement des équipements sportifs			
Elaborer un cahier des charges de la CRS concernant la rénovation/construction des équipements sportifs	CRS	2022 : élaboration d'un cahier des charges regroupant des normes (techniques, environnementales, d'accessibilité, etc), mais aussi des critères de concertation des parties prenantes. 2023 : diffusion du cahier des charges et mise en œuvre dans le travail de la CDF	Elaboration du cahier des charges Nombre de projets conformes au cahier des charges Part des dossiers conformes sur l'ensemble des dossiers déposés
Action 12 : Penser l'implantation des équipements en cohérence avec les politiques de transport			
Identifier les problèmes de transport dans l'accès aux équipements sportifs	CRS	2022 : état des lieux 2023 : veille concernant les projets en cours	Nombre d'équipements problématiques en termes de transport Nombre de projets intégrant pleinement les problématiques de transport
Mutualiser et coordonner les modes de transport	Conseils départementaux CRS	2022 : mise en relation entre les différents acteurs (sport, transport, établissements scolaires, etc.) 2023 : état des lieux des problèmes rencontrés, des projets innovants et des bonnes pratiques	Nombre de réunions réunissant les parties prenantes Rédaction d'un diagnostic Nombre de projets mis en œuvre

2. Définir une stratégie partagée entre les acteurs du sport professionnel et du sport de haut niveau

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 13 : Recenser les financements territoriaux relatifs au SP et au SHN pour améliorer la performance			
Mieux connaître la diversité des financements et des objectifs des financeurs	CT2	2022 : diagnostic partagé et travail de prospective 2023 : prise de contacts avec de nouveaux financeurs potentiels et mise en œuvre de projets innovants	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre d'acteurs nouveaux sollicités Nombre de projets innovants portés
Action 14 : Instaurer une concertation régulière autour du SP et du SHN			
Créer des espaces d'échanges entre SP et SHN pour faire émerger des projets communs	CT2	2022 : mise en relation des acteurs 2023 : élaboration de projets communs 2024 : mise en œuvre des projets	Nombre de rencontres entre acteurs Nombre d'acteurs impliqués Nombre de projets mis en œuvre
Recenser les structures ressources pour les SHN de la région	Maison régionale de la performance	2022 : état des lieux 2023 : mise en relation des acteurs et élaboration de projets 2024 : mise en œuvre des projets	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre de rencontres entre acteurs Nombre de projets mis en œuvre
Action 15 : Constituer un « Team CVL » pour valoriser la stratégie régionale en matière de SP et de SHN			
Impliquer les acteurs du SP et du SHN dans le projet de Team CVL	Maison régionale de la performance	2022 : présentation de la démarche et définition des objectifs 2023 : formalisation de la création du Team CVL	Création effective du Team CVL Nombre d'acteurs impliqués Nombre de rencontres
Communiquer sur la stratégie régionale via le Team CVL	Maison régionale de la performance	2022 : planification de la communication à venir 2023 : lancement des campagnes de communication 2024 : communication autour des JOP	Nombre de campagnes de communication menées Nombre de vues Type d'acteurs valorisés

3. Encourager la mise en relation des acteurs du territoire

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 16 : Organiser des assises annuelles de la CRS			
Créer un espace de dialogue et de concertation	CRS	2022 : élaboration du programme 2023 : première édition	Nombre d'acteurs impliqués dans l'organisation Nombre de jours Nombre de participants
Faire de ces assises un événement festif avec match de gala et remise des trophées du sport	CRS	2022 : élaboration du programme 2023 : première édition	Nombre d'acteurs impliqués dans l'organisation Nombre de trophées remis Nombre de spectateurs
Action 17 : Décliner le PST à l'échelle des bassins de vie afin de créer des logiques d'échange et de partenariat			
Encourager à la création et à l'animation locale de structures qui déclinent à l'échelle locale le PST	Les CDOS ANDIISS / ANDES / AMF	2022 : Sensibilisation des intercommunalités à l'intérêt d'impulser cette déclinaison locale de la CRS 2023 : Mise en place des premières structures 2024 : Assurer un temps d'échange pour permettre la relation entre les acteurs régionaux et locaux	Nombre de déclinaisons locales créées Nombre de réunions organisées par intercommunalité Nombre de membre par déclinaison locale
Action 18 : Favoriser la mise en réseau des acteurs et des organisations du sport handicap à l'échelle régionale			
Créer un espace d'échanges entre les acteurs impliqués sur le sport handicap	CRS	2022 : mise en relation des acteurs du sport, du médico-social, etc. 2023 : planification des actions à mener en commun	Nombre de réunion entre acteurs Nombre d'acteurs impliqués Nombre d'actions mises en œuvre
Développer des liens entre les plateformes existantes	CRS	2022 : mise en commun des informations présentes sur chaque plateforme 2023 : travailler à une mutualisation effective	Nombre de réunions entre acteurs Unification des plateformes Evolution de la fréquentation des plateformes
Action 19 : Développer des initiatives transversales et une animation des territoires entre le sport et d'autres domaines dans le cadre de Paris 2024			
Décliner à l'échelle locale les programmes autour de Paris 2024	Conseils départementaux Conseil régional	2022 : concertation sur les actions possibles à mener et les étapes à venir d'ici à 2024 2023 et 2024 : mise en place des actions	Elaboration d'un plan d'actions Nombre d'actions menées Nombre de participants
Utiliser les aménagements de « Loire à vélo » pour promouvoir la pratique sportive et le patrimoine	Conseil régional	2022 : concertation des acteurs 2023 : mise en place des nouveaux projets	Nombre de réunions entre acteurs Nombre de projets mis en place Nombre de pratiquants
Coordonner les initiatives menées au sien des établissements scolaires	PEDT CRS	2022 : état des lieux des initiatives et mise en relation des acteurs mobilisés 2023 : décliner sur l'ensemble des territoires les dispositifs tels que les PEDT	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre d'acteurs mobilisés Nombre de dispositifs mis en place Nombre d'actions menées dans ce cadre



Axe 3 : Développement économique

1. Soutenir la professionnalisation des acteurs

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 20 : Soutenir les clubs dans la fonction employeur			
Recenser les structures qui peuvent apporter un soutien aux clubs, notamment sur les problématiques RH, à l'échelle locale	CDOS	2022 : Recensement des structures	Nombre de structures identifiées Nombre de clubs accompagnés Assurer une actualisation annuelle des structures ressources identifiées
Créer un réseau local de dirigeants bénévoles	CDOS Intercommunalités volontaires	2022 : Sensibilisation des intercommunalité à la création de ces communautés	Nombre de réseaux créés Nombre de clubs représentés dans les réseaux locaux
Action 21 : Accompagner les associations dans le développement des compétences des professionnels et des bénévoles			
Accompagner les clubs dans la formalisation de leur projet	CDOS	2022 : identification d'une personne ressource dans chaque département chargée de cet accompagnement 2023 : information des clubs sur cette opportunité et lancement de l'accompagnement	Nombre de projets de clubs accompagnés
Proposer un accompagnement personnalisé pour les clubs sur des problématiques spécifiques rencontrées	CROS CDOS	2022 : Informer les clubs de cette opportunité d'accompagnement 2024 : bilan sur les problématiques récurrentes, réflexion au sein de la CT pour la mise en place d'outils adaptés	Nombre de clubs accompagnés
Identifier les structures ressources à l'échelle régionale	CROS	2022 : Lancement de la phase d'identification des structures	Nombre de structures ressources identifiées Assurer une actualisation annuelle des structures ressources identifiées
Action 22 : Mettre en place un observatoire « professionnalisation » dans le domaine du sport			
Etablir un diagnostic régional et l'emploi et de la formation dans le sport	CT 1 Conseil régional DRAJES CROS AFDAS	2022 : état des lieux des diagnostics déjà existants 2022-2023 : élaboration du diagnostic régional 2023 : identification des tendances lourdes et anticipation des besoins 2024 : adaptation des dispositifs de soutien à l'emploi et à la formation	Assurer une remontée annuelle des données Assurer une diffusion du diagnostic à l'ensemble des membres de la CRS

2. Favoriser l'émergence des talents et les conditions favorables à l'exercice du métier d'athlète

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 23 : Faciliter le parcours scolaire des sportifs de haut niveau			
Sensibiliser la communauté éducative et l'entourage des athlètes aux bienfaits de la pratique sportive de haut niveau	Maison régionale de la performance DRAJES Rectorat	2022-2023 : sensibilisation de la communauté éducative, mise en place d'évènements réguliers 2024 : début de la communication auprès des clubs et de l'entourage des athlètes	Nombre de rencontres organisées avec le personnel des établissements scolaires Nombre de clubs sensibilisés
Développer des outils pour assurer la continuité pédagogique des athlètes de haut niveau	Maison régionale de la performance Rectorat	Rentrée 2022 : mise en place d'outils nationaux 2023 : évaluation des outils nationaux à disposition 2024 : mise en place d'un accompagnement régional à partir des besoins identifiés	Nombre d'athlètes utilisant les dispositifs
Action 24 : Faciliter l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau			
Organiser des temps de rencontre entre les athlètes et les entreprises	Maison régionale de la performance	2022 : Mise en place d'un évènement annuel 2024 : adapter les moments de rencontres en fonction des besoins exprimés par les participants	Nombre de CAE et CIP signés Nombre de contrats d'apprentissage et de conventions de stage signés
Sensibiliser les entreprises aux avantages d'intégrer un sportif de haut niveau dans leurs équipes	Maison régionale de la performance	2022 : diffusion du guide sur les compétences acquises par les sportifs de haut niveau 2023 : développer des outils complémentaires au guide	Nombre d'entreprises sensibilisées
Action 25 : Accompagner les clubs qui accueillent les sportifs de haut niveau			
Identifier la Maison régionale de la performance comme le guichet unique régional	Maison régionale de la performance		
Communiquer auprès des clubs sur les possibilités d'accompagnement	Maison régionale de la performance		Nombre de clubs accompagnés par la Maison régionale de la performance Nombre de clubs ayant des sportifs de haut niveau listés
Action 26 : Créer un réseau régional d'entraîneurs			
Identifier les besoins des entraîneurs de la région	Maison régionale de la performance	2022 : prise de contact avec l'ensemble des entraîneurs de sportifs de haut niveau 2023 : élaboration d'un diagnostic des besoins pour les entraîneurs 2024 : développement d'outil pour répondre aux besoins identifiés	
Mettre en relation les entraîneurs des sportifs de haut niveau	Maison régionale de la performance	2022 : création d'un réseau régional d'entraîneurs	Nombre d'entraîneurs dans le réseau régional

3. Participer au développement économique et au rayonnement du territoire

Modalités de déploiement	Pilotage	Calendrier	Evaluation
Action 27 : Inciter les clubs professionnels à développer leur projet en lien avec le territoire			
Intégrer la dimension territoriale au projet des clubs professionnels	CT2	2022 : échanger sur les projets des clubs professionnels du territoire et élaborer des pistes pour mieux intégrer la dimension territoriale 2023 : formalisation des projets et mise en place d'actions	Nombre de réunions entre clubs Nombre de clubs participant Nombre de projets formalisés Nombre d'actions mises en place
Mutualiser certaines dépenses auprès de prestataires et fournisseurs du territoire	CT2	2022 : état des lieux et constitution d'un annuaire des prestataires locaux 2023 : démarches collectives auprès des prestataires et fournisseurs	Niveau d'actualisation du diagnostic Création d'un annuaire Nombre de négociations collectives menées et de contrats signés
Déployer de façon concertée des actions à caractère social	CT2	2022 : échanges sur les actions potentielles 2023 : mise en œuvre de ces actions	Nombre de réunions entre acteurs Nombre de clubs participant Nombre d'actions mise en place Nombre de bénéficiaires
Action 28 : Capitaliser sur le savoir-faire des organisateurs d'événements et coordonner leurs actions			
Planifier l'accueil des événements sportifs à l'échelle territoriale	CRS	2022 : état des lieux et planification des événements 2023 : mise en œuvre	Niveau d'actualisation du diagnostic Nombre d'événements organisés Nombre de participants et de spectateurs
Mettre en place des espaces d'échanges et des initiatives communes entre organisateurs	CRS	2022 : mise en relation des acteurs et élaboration d'actions communes 2023 : mise en œuvre des actions	Nombre de réunions entre acteurs Nombre d'actions mises en place
Action 29 : Mobiliser les acteurs économiques afin qu'ils s'engagent dans le sport			
Sensibiliser les entreprises aux bienfaits de la pratique sportive	FFSE	2022 : mise en relation des acteurs mobilisés et planification d'actions de sensibilisation 2023 : mise en œuvre des actions	Nombre de réunions entre acteurs Nombre de participants Nombre d'actions menées Nombre de bénéficiaires
Convaincre les acteurs économiques d'investir dans le sport professionnel	CT2	2022 : état des lieux des modalités possibles de financement et recours à un prestataire chargé de démarcher de potentiels partenaires 2023 : démarches auprès des acteurs économiques	Veille concernant les possibilités de financement Nombre d'acteurs économiques démarchés Nombre d'acteurs convaincus d'investir Montant des nouveaux investissements recueillis

Annexes

- ⇒ Diagnostic Territorial
- ⇒ Comptes rendus des différentes réunions de travail - <https://sport-centrevalde Loire.fr/ressources/>